



# Assemblée générale

Soixante-troisième session

**44<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 11 novembre 2008, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. d'Escoto Brockmann. . . . . (Nicaragua)

*En l'absence du Président, M. Cujba  
(République de Moldova), Vice-Président,  
assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 65 de l'ordre du jour (suite)**

**Renforcement de la coordination de l'aide  
humanitaire et des secours en cas de catastrophe  
fournis par les organismes des Nations Unies,  
y compris l'assistance économique spéciale :  
débat commun**

**Rapports du Secrétaire général**  
(A/63/84, A/63/305 et Corr.1)

- a) Renforcement de la coordination  
de l'aide humanitaire d'urgence fournie  
par les organismes des Nations Unies**

**Rapports du Secrétaire général**  
(A/63/81, A/63/277 et A/63/348)

- b) Assistance économique spéciale à certains pays  
et à certaines régions**

**Rapport du Secrétaire général** (A/63/295)

**Projet de résolution** (A/63/L.21)

- c) Assistance au peuple palestinien**

**Rapport du Secrétaire général** (A/63/75)

**M<sup>me</sup> Núñez Mordoche** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba voudrait tout d'abord s'associer à la déclaration prononcée hier par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Au cours des dernières années, nous avons constaté avec une vive préoccupation une augmentation du nombre de situations d'urgence humanitaire et, en particulier la gravité des catastrophes naturelles survenues dans diverses régions du monde. Chacun de ces événements doit nous permettre d'analyser en profondeur les conséquences des changements climatiques et des déséquilibres écologiques, parmi les multiples autres problèmes auxquels est confrontée l'humanité aujourd'hui.

Cuba réaffirme l'importance que revêt l'application du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, et en particulier, de ses dispositions relatives à la préparation en prévision des catastrophes. Il est indispensable de renforcer la capacité des pays en développement à se préparer à réagir en cas de catastrophe naturelle et à se relever rapidement après une telle catastrophe. Le transfert de technologies nouvelles face aux changements climatiques est un aspect essentiel de la préparation en prévision des catastrophes. De même, la contribution de la communauté internationale, notamment l'allocation de ressources suffisantes et prévisibles permettant de réagir face à de tels événements météorologiques, revêt

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



une importance toute particulière pour passer de la phase du relèvement à celle du développement.

Cuba rappelle que l'assistance humanitaire doit être fournie dans le plein respect des principes directeurs énoncés dans la résolution emblématique 46/182 de l'Assemblée générale. Cuba n'accepte pas que certains cherchent à imposer des concepts ambigus, facilement manipulables pour justifier quelque action que ce soit et porter atteinte aux principes de souveraineté, d'intégrité territoriale, et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États. La Charte de notre Organisation doit être respectée et ses buts et principes ne peuvent pas être réécrits, déformés, soumis à des restrictions ou assortis de conditions. La Charte n'est pas simplement une source de droit parmi d'autres, c'est le fondement même de l'Organisation des Nations Unies et de l'ordre international précaire qui règne encore aujourd'hui.

L'État cubain prend très au sérieux son rôle de chef de file dans l'organisation, la mise en place, la coordination et la fourniture de l'assistance humanitaire sur son territoire lorsque le pays a été touché par des catastrophes naturelles, conformément aux dispositions de l'Assemblée générale. En moins d'un mois, entre le 16 août et le 10 septembre, Cuba a été directement ou indirectement touchée par quatre événements météorologiques extrêmes : les tempêtes tropicales Fay et Hanna, qui ont provoqué de fortes inondations, et les ouragans Gustav et Ike. Ces deux ouragans ont gravement affecté l'économie cubaine : le premier a été le plus dévastateur de ces 50 dernières années et a touché surtout la partie occidentale du pays; et le deuxième a touché l'ensemble du territoire national.

C'est dans le secteur du logement que les dégâts matériels les plus importants ont été enregistrés, plus de 500 000 habitations ainsi que des milliers d'écoles et de centres de santé ayant été endommagés ou complètement détruits. Un tiers des zones cultivées a été dévasté. Les infrastructures électriques et des communications, de même que les secteurs agricole et alimentaire ont été très durement touchés. On estime les dégâts causés par ces deux ouragans à plus de 8 milliards de dollars.

Heureusement, il y a eu très peu de morts grâce à l'immense effort de préparation déployé par les autorités et le peuple cubains, qui a permis d'évacuer des millions de personnes et de les mettre à l'abri. Plus de 3 millions de personnes, soit 28 % de la population

du pays, ont été évacuées à titre de mesure préventive avant l'arrivée des ouragans Gustav et Ike.

L'efficacité des services de la Défense civile cubaine chargés de veiller à l'application des mesures de défense civile et des conventions et règlements internationaux sur la protection civile auxquels Cuba est partie, a joué un rôle essentiel dans la protection de vies humaines, notamment l'utilisation des médias et la coordination avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales. De même, la discipline dont a fait montre la population partout dans le pays et le fait qu'elle a suivi les instructions et les mesures de la Défense civile ont été des facteurs clefs éviter des pertes de vies humaines.

En dépit des dégâts considérables et des ravages causés par les ouragans, aucun malade à Cuba n'a été privé de soins médicaux. En outre, tous les enfants cubains et les 30 000 jeunes originaires de 125 pays qui font leurs études dans notre pays grâce à des bourses suivent en ce moment même leurs cours. À Cuba, personne n'a été ni ne sera abandonné.

Au nom du Gouvernement et du peuple cubains, permettez-moi de remercier les pays, les organisations et les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué honnêtement et sincèrement, par la fourniture de ressources ou d'un soutien moral, aux efforts de reconstruction entrepris par mon pays.

Le territoire cubain vient d'être à nouveau touché par un autre ouragan, l'ouragan Paloma. Classé en catégorie 3 sur l'échelle de Saffir-Simpson qui en compte cinq, avec des vents d'une vitesse de 215 kilomètres à l'heure, cet ouragan a de nouveau causé de graves dégâts à l'économie cubaine. Il n'y a pas eu de morts à déplorer, même si la capacité des services de la Défense civile cubaine et de la population de faire face à une autre catastrophe naturelle a été une fois de plus mise à rude épreuve.

Cuba réaffirme que ni ces ouragans ni le blocus économique, commercial et financier que lui imposent les États-Unis ne pourront nous décourager de continuer à œuvrer au relèvement du pays et à défendre les réalisations obtenues par le peuple cubain au cours des 50 dernières années. Aujourd'hui plus que jamais, nous exigeons que cesse le blocus génocidaire des États-Unis, que la communauté internationale a condamné presque à l'unanimité le 29 octobre dernier au sein de cette Assemblée.

Cuba réaffirme sa volonté de continuer à soutenir, par solidarité et de manière désintéressée, les pays frappés par des catastrophes naturelles. Nous réaffirmons également notre décision de leur tendre une main amicale, dans la mesure de nos possibilités, et de leur offrir l'appui de notre principale richesse : le capital humain créé par la Révolution et par nos meilleures expériences.

Aux yeux de Cuba, la seule façon de faire face à la furie dévastatrice de la nature, c'est de mettre les ressources infinies de la planète à la disposition des plus touchés, sans chercher à servir des intérêts commerciaux mesquins ou des intérêts nationaux égoïstes. La solidarité et la coopération internationale sont essentielles.

**M. Alimov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie attache une grande importance à la coopération internationale dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes et du relèvement. Le nombre grandissant et l'ampleur des catastrophes naturelles accroissent la demande de services humanitaires dans le monde entier et font apparaître la nécessité d'un acheminement efficace et en temps utile de l'aide humanitaire en faveur des populations sinistrées.

Dans ce contexte, le respect par la communauté humanitaire internationale des principes directeurs concernant l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence, énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, revêt une importance particulière. Les tentatives de mener des actions humanitaires sans tenir compte des dispositions de cette résolution reviennent, à notre avis, à politiser l'aide humanitaire, en affaiblissant le consensus international en la matière. Il faut éliminer toute possibilité que les nobles objectifs de l'aide humanitaire apportés aux populations dans le besoin servent à favoriser les intérêts politiques de certains États.

Nous admettons que l'accès humanitaire, comme on l'appelle, est l'un des problèmes clefs des opérations humanitaires. Nous voulons parler dans ce contexte de l'acheminement adéquat et en temps utile de l'aide humanitaire aux populations sinistrées. Garantir la présence physique du personnel humanitaire étranger dans les régions sinistrées ne constitue qu'un aspect de cette mission et ne peut être une fin en soi.

Aussi, il faut choisir les moyens et les voies les plus simples, réalisables et pratiques de fournir cette aide. Ceux-ci peuvent varier d'une situation à l'autre. Nous tenons à souligner que la coordination générale de l'aide, notamment la détermination des méthodes et des moyens d'acheminement de l'aide ainsi que le choix des partenaires, relève de la prérogative exclusive du Gouvernement hôte.

Nous sommes convaincus que la communauté internationale et tous les partenaires humanitaires, notamment les institutions publiques, l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG), doivent respecter la souveraineté de l'État bénéficiaire.

En ce qui concerne l'utilisation des moyens militaires, nous avons été récemment témoins de la participation des forces armées de certains États dans l'acheminement de l'aide humanitaire. Chacun sait que la communauté internationale, les organismes humanitaires du système des Nations Unies et les ONG humanitaires ont déclaré, à plusieurs reprises, que l'usage de moyens militaires dans des opérations humanitaires ne doit être envisagé qu'en dernier ressort, dans les cas où le recours aux infrastructures civiles ne permet pas de sauver des vies.

En outre, l'Assemblée générale a réaffirmé à maintes reprises le caractère essentiellement civil de l'aide humanitaire. Nous estimons que le recours inconsidéré à des moyens militaires va à l'encontre du principe que l'aide humanitaire est indépendante de toutes considérations économiques, politiques et militaires, compromet le travail du personnel humanitaire et met en péril sa sécurité.

Du fait de la particularité des conditions actuelles, nous voyons apparaître une nouvelle situation humanitaire – la crise alimentaire mondiale. Nous voudrions insister sur les faits nouveaux positifs issus de la réunion spéciale du Conseil économique et social consacrée à la sécurité alimentaire.

À notre avis, la Déclaration de Rome et le Cadre d'action global élaboré par l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire peuvent servir de base solide pour consolider les efforts de la communauté internationale afin de faire face à cette crise.

Le Programme alimentaire mondial a vu son rôle s'accroître dans ce contexte au point de devenir le principal instrument des Nations Unies en matière de

fourniture de denrées alimentaires aux populations souffrant de la faim dans le monde dont le nombre a dépassé les 900 millions de personnes.

Le changement climatique mondial est un facteur très important dont il faut certainement tenir compte lorsqu'on parle des catastrophes naturelles. Au cours des dernières décennies, nous avons régulièrement assisté à des cyclones tropicaux d'une violence et d'une fréquence inouïes, à de longues vagues de chaleur, à des sécheresses, à de fortes pluies et inondations. Ces risques naturels, qui sont liés aux changements climatiques, réduisent souvent à néant les efforts des donateurs internationaux et aggravent les difficultés auxquelles se heurtent certains pays, en particulier les États africains, dans les secteurs de l'agriculture, de l'approvisionnement alimentaire et de la lutte contre les maladies.

Nous pensons qu'à ce stade, la coopération internationale doit reposer sur une approche équilibrée entre des mesures visant à atténuer les changements climatiques et des mesures destinées à s'adapter aux conséquences extrêmes actuelles et prévues de notre climat de plus en plus changeant.

En outre, les pertes économiques croissantes découlant des effets nuisibles du changement climatique dans les pays développés et en développement, accentuent l'importance des mesures d'adaptation et de réduction du risque de catastrophes. En élaborant d'urgence des mesures conjointes pour répondre aux conséquences extrêmes actuelles et attendues du changement climatique, on pourrait contribuer à réduire sensiblement les pertes en vies humaines ainsi que les pertes économiques.

Il faut tout d'abord veiller à renforcer les capacités nationales d'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles en développant les systèmes d'alerte précoce, notamment en actualisant les mesures existantes en matière d'évaluation et de prévision, et en faisant appel à la recherche scientifique et appliquée.

Nous saluons les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des communautés résilientes face aux catastrophes aux niveaux national, régional et international. Comme il ressort du rapport du Secrétaire général, la communauté internationale est en retard par rapport à l'échéance fixée dans le Cadre de Hyogo visant à réduire sensiblement les dommages causés par les catastrophes naturelles d'ici à 2015.

Il faut donc redoubler d'efforts et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes reste un outil majeur à cet égard. La Russie est prête à participer activement à l'examen à mi-parcours du Cadre de Hyogo, qui commencera lors de la deuxième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe en juin 2009, et nous espérons qu'il sera achevé d'ici à 2010.

C'est avec un vif intérêt que nous nous sommes familiarisés avec les résultats de l'examen biennal indépendant du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF), lequel révèle que le Fonds est devenu un instrument financier essentiel pour permettre d'apporter l'aide humanitaire plus rapidement et plus soupagement.

Les conclusions de l'examen réaffirment l'efficacité et la pertinence du Fonds ainsi que l'existence de mécanismes destinés à l'améliorer et à l'adapter aux conditions changeantes de la fourniture de l'aide d'urgence.

Pour notre délégation, le processus d'évaluation des besoins et d'ajustement des critères constitue un élément important. Nous aimerions qu'une attention accrue soit prêtée à cet aspect du problème et nous espérons que ces éléments seront reflétés dans le prochain examen indépendant.

Pour terminer, nous voudrions souligner que, compte tenu de l'augmentation du nombre d'opérations humanitaires à travers le monde, il faut que tous les participants à l'aide humanitaire respectent les paramètres applicables en matière de fourniture de l'aide humanitaire. Nous espérons que la tendance à l'harmonisation des approches prévaudra dans les débats qui ont lieu à l'ONU. Cela nous permettra d'éviter la fâcheuse tendance à la politisation au sein de l'ONU.

**M. Chavez** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le 15 août 2007, un séisme d'une magnitude de 7,9 sur l'échelle de Richter a frappé la côte sud du Pérou. Plusieurs villes ont été gravement touchées, en particulier la ville de Pisco qui a été complètement détruite. Plus de 500 personnes sont mortes, plus de 1 500 ont été blessées et des milliers de personnes ont été sinistrées. Les pertes en logement, écoles, hôpitaux et en infrastructure de base ont été immenses.

Pour faire face à cette catastrophe, l'une des plus tragiques de ces dernières décennies dans mon pays, le rôle joué par les services nationaux, en particulier par

le Système national de défense civile, a été déterminant. Mais les activités d'intervention immédiate et de relèvement ultérieur n'auraient pas donné les mêmes résultats sans l'action généreuse et efficace de la communauté internationale, une aide humanitaire ayant été fournie par de nombreux États, le système des Nations Unies, la Croix-Rouge et d'autres organisations internationales, ainsi que par des organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile.

Ce soutien précieux apporté au Pérou démontre l'importance que revêt l'assistance humanitaire internationale à l'appui des efforts nationaux et le rôle essentiel qu'elle joue pour sauver des vies humaines en cas de catastrophe de quelque type que ce soit.

Parmi les éléments les plus utiles de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe figurent le système d'alerte rapide et surtout les systèmes d'intervention en cas de catastrophe et de réduction des risques. Par conséquent, il est important de continuer à renforcer ces systèmes à l'échelon national, régional et international. L'échange de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques, ainsi que le transfert de technologie et l'octroi d'une aide financière pour réduire les risques actuels et en éviter de nouveaux, constituent certains des éléments qui figurent dans le Cadre d'action de Hyogo et qui doivent être pris en compte si l'on veut renforcer ces systèmes.

La coordination internationale revêt elle aussi une grande importance pour faciliter la fourniture de l'aide humanitaire. Des efforts notables sont déployés au niveau international dans ce domaine. Nous signalerons notamment les Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe, qui contribuent au renforcement du cadre juridique dans lequel s'inscrivent les secours internationaux en cas de catastrophe. Il convient également de souligner l'adoption, par le Comité permanent interorganisations, des Directives relatives à la planification de mesures d'urgence pour l'assistance humanitaire comme moyen d'épauler les États Membres, les organisations régionales et internationales et la société civile pour qu'ils puissent mieux se préparer et s'organiser, en complément des activités réalisées à l'échelon national.

En ce qui concerne les interventions en cas de catastrophe, les États et la communauté internationale

ne doivent jamais perdre de vue le fait qu'en période de crise, les droits des victimes sont vulnérables. C'est la raison pour laquelle les politiques d'aide et de reconstruction doivent être davantage axées sur la promotion et la protection des droits de l'homme, en insistant particulièrement sur les femmes et les enfants, qui risquent de faire partie des groupes les plus vulnérables.

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements des pays touchés par des catastrophes doit être améliorée pour garantir l'efficacité de l'aide humanitaire et la sécurité du personnel humanitaire. La forme la plus concrète de coopération consiste à garantir un accès rapide, sûr et sans entrave du personnel, du matériel et des fournitures, de sorte que le personnel puisse apporter une aide efficace à la population civile touchée, conformément aux dispositions des instruments internationaux et de la législation interne.

Il est particulièrement préoccupant que dans de nombreuses situations d'urgence humanitaire complexes, le personnel de l'ONU et des organisations d'aide humanitaire, y compris le personnel local et les volontaires fassent l'objet de menaces de toutes sortes et soient dans bien des cas la cible d'attaques délibérées. Il est par conséquent indispensable que les États prennent les mesures nécessaires pour empêcher les actes délibérés de violence dirigés contre les agents des organisations humanitaires et de l'ONU, et faire en sorte qu'ils ne fassent pas l'objet d'arrestations et de détentions arbitraires ainsi que de harcèlement et que leur liberté de circulation ne soit pas entravée.

Les risques de catastrophes ont augmenté du fait des changements climatiques. La crise alimentaire mondiale rend le problème plus complexe encore, car un pourcentage de plus en plus élevé de l'aide humanitaire est consacré à l'achat d'aliments, ce qui réduit ainsi le montant des contributions aux opérations humanitaires. Par conséquent, compte tenu de la situation actuelle, le travail réalisé par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, qui s'est avéré être un instrument rapide et efficace est d'autant plus essentiel. Aussi encourageons-nous les États à continuer de contribuer à ce Fonds.

Ces contributions continuent de constituer l'expression la plus concrète de la volonté politique de soutenir les victimes de catastrophes. Sans cette volonté politique, l'on ne peut pas faire grand chose pour fournir à nos populations l'aide humanitaire dont

elles ont besoin. Il nous appartient de secourir les millions de personnes qui souffrent aujourd'hui et comptent sur notre appui.

**M. Wetland** (Norvège) (*parle en anglais*) : Le système humanitaire international est fortement et de plus en plus sollicité. Dans les régions de la Somalie, de la République démocratique du Congo, de Sri Lanka, du Soudan, de la Palestine et de l'Afghanistan par exemple, la situation n'a fait qu'empirer.

Dans le même temps, les effets combinés de la crise financière et des prix élevés des denrées alimentaires et de l'énergie font peser une lourde charge financière sur l'action humanitaire, et il est à craindre que la crise financière n'ait des répercussions sur le niveau de contributions des pays donateurs.

Il y a quelques semaines, en pleine crise financière, nous avons annoncé en Norvège que nous avons atteint l'objectif que nous nous étions fixé il y a trois ans, et qui consistait à allouer 1 % du produit national brut aux besoins en matière de développement et d'aide humanitaire. Il est à espérer que de nombreux autres États intensifieront leurs efforts au lieu de les réduire dans les circonstances actuelles, où ceux qui sont les plus vulnérables et les laissés pour compte risquent de pâtir davantage encore de la situation.

La Norvège est déterminée à continuer de verser des contributions importantes et prévisibles au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires de l'ONU, aux fonds humanitaires communs et aux appels humanitaires lancés par l'ONU. Ce n'est que solidement financée que l'ONU pourra relever les nombreux et importants défis qui se présenteront au monde ces prochaines années, et nous demandons à davantage de pays de nous emboîter le pas et d'assumer une part plus importante du fardeau financier. L'ONU joue et doit jouer un rôle clef dans la coordination de l'aide humanitaire. Une étroite coopération entre l'ONU et les organisations non gouvernementales qui œuvrent dans le domaine humanitaire, ainsi qu'entre l'ONU et les autorités nationales, est essentielle.

La Norvège espère que ses partenaires humanitaires tiendront compte des questions d'égalité des sexes dans tous leurs programmes et activités. Cela s'impose dans l'intérêt non seulement de la justice et de l'égalité, mais également de la qualité. Il devrait être évident que les hommes et les femmes, les jeunes et les personnes âgées, ont des besoins différents, et

nous espérons que ces besoins seront reflétés dans les appels humanitaires qui seront lancés en décembre.

Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables en cas de crise humanitaire. Aujourd'hui, cela n'est nulle part au monde aussi évident que dans l'est de la République démocratique du Congo. La violence sexuelle généralisée et systématique a des conséquences dévastatrices non seulement pour chacune des victimes, à titre individuel, mais également pour la paix et la réconciliation à venir en République démocratique du Congo. La violence sexuelle est internationalement reconnue comme une odieuse arme de guerre, en fait comme un crime de guerre, mais ce n'est pas un élément inévitable de la guerre. Si nous nous y attelons de manière suffisamment sérieuse, on peut y mettre fin. Mais la terrible réalité est que bien trop souvent, le monde a détourné le regard.

Il est de notre responsabilité collective de veiller à ce que ces actes ne demeurent pas impunis. Le Conseil de sécurité a un rôle clef à jouer pour assurer le suivi de ses résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) et assurer la protection des femmes et des enfants contre la violence sexuelle. La Norvège invite les États et toutes les organisations du système des Nations Unies et toutes les organisations humanitaires concernées à améliorer leur coordination et à renforcer leurs capacités, notamment leur surcapacité temporaire, pour aider les victimes et prendre des mesures préventives plus efficaces.

Dans nombre des conflits actuels – nous avons parlé hier, ici même, de l'Afghanistan – l'accès aux groupes vulnérables de la population devient de plus en plus difficile, et les travailleurs humanitaires sont désormais la cible d'attaques. Toutes les parties concernées, y compris les acteurs non étatiques et les États voisins, doivent coopérer pour garantir l'accès aux populations civiles et protéger les travailleurs humanitaires dans les conflits armés.

La Norvège continuera d'œuvrer à la promotion du respect des principes humanitaires fondamentaux et d'une séparation claire des fonctions des organisations humanitaires de celles des forces militaires. L'espace humanitaire doit être compris et protégé dans toutes les situations d'urgence.

La création d'un Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a donné à l'ONU une capacité de réaction rapide. Cependant, la communauté internationale devrait être mieux préparée qu'elle ne

l'est actuellement à répondre aux crises humanitaires. Nous savons tous qu'anticiper et prévenir coûte moins cher que réagir et réparer, mais la communauté mondiale semble toujours plus disposée à payer pour les dégâts causés par une catastrophe qu'à investir dans des actions préventives, moins coûteuses.

L'adaptation au changement climatique, la réduction des risques de catastrophes et la préparation en prévision des catastrophes devraient être placées en tête du programme de réforme du secteur humanitaire. De plus, le Conseil de sécurité, le système des Nations Unies et les États membres doivent tenir compte des liens entre aide humanitaire et développement à plus long terme et améliorer le passage de l'un à l'autre.

La Convention sur les armes à sous-munitions constitue un jalon historique et un bon exemple de prévention effective des catastrophes humanitaires. Elle prévient la propagation des armes à sous-munitions dans de nouveaux pays, atténuant ainsi les souffrances humanitaires à venir. La Norvège invite instamment tous les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organismes humanitaires à reconnaître que les armes à sous-munitions constituent un grave problème humanitaire et à promouvoir l'entrée en vigueur rapide et la pleine mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions.

La Convention sera signée à Oslo à l'occasion de la conférence de signature qui aura lieu du 2 au 4 décembre 2008. Tous les États Membres y ont été conviés, et nous espérons vivement pouvoir tous les accueillir à la cérémonie de signature, afin que nous puissions tous prendre part à ce nouveau progrès de l'humanité.

**M. Liu Zhenmin** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à remercier le Secrétaire général pour les rapports soumis au titre du point 65 de l'ordre du jour, et s'associe à la déclaration faite par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous voudrions également saisir cette occasion pour faire part de notre solidarité et de notre sympathie aux gouvernements et aux peuples qui ont connu des situations d'urgence humanitaire au cours de l'année écoulée. Nous rendons hommage à tous les travailleurs humanitaires pour leur courage et leur dévouement, et apprécions les efforts inlassables des gouvernements concernés pour faciliter les secours et atténuer les effets des catastrophes, et protéger le personnel humanitaire.

Le 12 mai de cette année, un tremblement de terre dévastateur, de magnitude 8,0 sur l'échelle de Richter, a frappé le Wenchuan, dans la province du Sichuan, en Chine, entraînant d'énormes destructions et pertes de vies humaines. Je tiens à remercier sincèrement, au nom du Gouvernement et du peuple chinois, tous ceux qui ont fourni une aide humanitaire dans la zone du séisme de Wenchuan.

Cette année, en raison du changement climatique, de la flambée des prix des denrées alimentaires et de la crise financière, une attention accrue a été accordée à la situation humanitaire mondiale actuelle. Alors que la demande d'aide humanitaire augmente de façon constante dans le monde entier, les problèmes tels que le manque de ressources et de capacité de secours en cas de catastrophe, que connaissent un grand nombre de pays en développement, se sont encore plus accentués.

Un problème se pose à l'ensemble de la communauté internationale, à savoir trouver des moyens de renforcer la coopération et la coordination entre tous les acteurs humanitaires, maintenir durablement l'accroissement des ressources destinées à l'aide humanitaire, améliorer la rapidité et l'efficacité des secours d'urgence, étayer concrètement les capacités des pays exposés aux catastrophes en matière de préparation en prévision des catastrophes et de réduction des effets des catastrophes, et assurer une transition sans heurt de la phase des secours à celle du développement.

La délégation chinoise estime que les principes humanitaires fondamentaux énoncés dans la résolution 46/182 du 19 décembre 1991 constituent les conditions préalables et sont à la base d'une fourniture effective de l'aide humanitaire. Tous les acteurs humanitaires doivent strictement adhérer aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité et respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale des États. Ils doivent observer le droit international humanitaire et les lois des pays bénéficiaires et respecter les coutumes et les traditions locales, afin de garantir la crédibilité des activités humanitaires internationales.

Certes, c'est à l'État touché que revient la responsabilité principale de diriger, de mettre en place, d'organiser, de coordonner et d'exécuter les activités de l'aide humanitaire sur son territoire. La Chine estime que tous les autres acteurs de l'aide humanitaire, y compris le système des Nations Unies,

ont l'obligation de renforcer leurs échanges et leur coopération avec le gouvernement bénéficiaire, en utilisant pleinement les mécanismes de coordination locaux existants. Des secours humanitaires d'urgence rapides et appropriés, en particulier des secours matériels et techniques, doivent être fournis conformément aux besoins réels des gouvernements et des peuples touchés, de manière à aider l'État concerné à améliorer de façon notable ses capacités de secours et de réduction des effets d'une catastrophe, et à atteindre ses objectifs de relèvement rapide et de développement à long terme.

Au cours des dernières années, sous la direction de M. John Holmes, Coordonnateur des secours d'urgence, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) a joué un rôle irremplaçable dans la réforme du système humanitaire des Nations Unies afin d'améliorer la collecte de fonds et la coordination dans le domaine humanitaire, rôle que par le Gouvernement chinois apprécie.

La Chine est favorable à un renforcement accru du rôle de direction et de coordination du BCAH dans le domaine de l'aide humanitaire. Nous espérons qu'avec l'appui des États membres, le BCAH améliorera encore le système des coordonnateurs résidents en matière humanitaire et le système de responsabilisation correspondant et qu'en s'appuyant sur l'expérience passée, il renforcera le principe de la responsabilité sectorielle, élargira les partenariats et augmentera sa capacité de coordination des secours en cas de catastrophe ainsi que l'efficacité de l'utilisation des ressources. Nous espérons également que compte tenu des conséquences humanitaires possibles du changement climatique, le BCAH n'aura pas tendance à accorder moins d'attention aux catastrophes d'origine non climatique ou à diminuer les secours qu'il apporte en cas de catastrophe de ce type et que, tout en soulignant l'importance et le caractère sensible de la question de l'accès à l'aide humanitaire, il s'efforcera d'aider les pays touchés à renforcer véritablement leur capacité de résoudre les difficultés pratiques qu'ils rencontrent pour faciliter un accès sûr et dans de bonnes conditions aux zones sinistrées lors de situations complexes d'urgence humanitaire.

La délégation chinoise félicite le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires d'avoir atteint son objectif de financement de 500 millions de dollars en 2008, ce qui constitue un pas important vers la réussite de la réforme du système de financement des activités humanitaires de l'ONU. La Chine appuie

les efforts du Fonds central pour intensifier ses activités à mesure que la demande augmente et que sa capacité de mise en œuvre s'améliore. Nous espérons que sur la base de la première évaluation indépendante, le Fonds continuera à affiner ses critères d'acceptation de projets et d'allocation des ressources et à renforcer sa responsabilisation et sa transparence. Dans le même temps, et compte tenu du contexte économique mondial actuel, nous appelons les États Membres, en particulier les pays développés, à continuer de verser des contributions importantes à titre volontaire, au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires.

Renforcer la coopération internationale et régionale est l'un des moyens efficaces d'aider les pays exposés aux catastrophes à améliorer leurs capacités de secours en cas de catastrophe, de réduction des effets des catastrophes et de préparation des catastrophes. Tout en encourageant les gouvernements des pays frappés par des catastrophes à poursuivre leurs efforts pour se préparer aux catastrophes et à en prévenir les effets, la Chine appelle tous les acteurs humanitaires à appliquer pleinement la Déclaration et le Cadre d'action de Hyogo et à respecter leurs engagements de ressources en faveur de la réduction des risques de catastrophe.

La Chine espère également que les États Membres soutiendront pleinement le projet de résolution annuel de l'Assemblée générale, coordonné par le Groupe des 77 et la Chine, sur la « coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement », et qu'ils agiront effectivement pour renforcer la coopération internationale, résoudre les lacunes de l'aide humanitaire au cours du passage de la phase des secours à celle du développement et aider les pays exposés aux catastrophes à améliorer leurs capacités nationales de secours en cas de catastrophe, d'atténuation des effets des catastrophes et de préparation en prévision des catastrophes, avec pour objectif à terme de fournir une assistance qui s'attaque à la fois aux symptômes et aux causes profondes des urgences humanitaires.

La Chine, pays en développement exposé aux catastrophes naturelles, est chaque année frappée par toutes sortes de catastrophes naturelles. Pour la Chine, atténuer les effets des catastrophes, se préparer aux catastrophes et organiser des secours d'urgence est une tâche importante à laquelle les pouvoirs publics, à tous

les niveaux, sont invariablement confrontés d'année en année. Tout en répondant aux énormes défis posés par les catastrophes naturelles, le Gouvernement chinois reconnaît également l'importance de la coopération internationale dans le domaine de l'aide humanitaire. En réponse aux demandes formulées par les Gouvernements des pays victimes d'une catastrophe et aux appels lancés par la communauté internationale, la Chine a participé activement aux activités d'aide internationale.

**M. Alim** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Secrétaire général pour les rapports détaillés qu'il a présentés au titre du point 65 a) de l'ordre du jour. Le Bangladesh souscrit à la déclaration faite par le représentant d'Antigua-et-Barbuda, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le monde est de plus en plus confronté aux défis redoutables que posent les catastrophes naturelles, qui prennent des formes très multiples et gagnent en intensité, entraînant ainsi des dégâts plus importants que jamais. Le phénomène des changements climatiques a accentué encore ces défis. Neuf catastrophes naturelles sur 10 sont imputables aujourd'hui au climat. Les catastrophes provoquées par les inondations sont plus fréquentes et sont passées d'environ 50 en 1985 à plus de 200 en 2005. Les conséquences humanitaires sont à tout le moins énormes. La flambée des prix alimentaires mondiaux, la grande instabilité des marchés internationaux des produits de base et la crise financière mondiale ne font qu'intensifier encore ces défis.

Il est indispensable d'améliorer le degré de préparation et l'efficacité des interventions pour sauver des vies et préserver les moyens de subsistance en cas de catastrophes. Pour que l'action humanitaire soit efficace, il est crucial d'accroître les capacités de prévision, de surveillance, d'alerte et d'intervention des pays qui sont victimes d'une catastrophe. C'est dans ce contexte que le rôle de l'ONU dans le domaine de l'assistance humanitaire a encore gagné en importance.

Bien que la grande majorité des catastrophes de petite ou de moyenne ampleur n'entraîne qu'une intervention locale des autorités nationales, il est nécessaire de renforcer les systèmes régionaux et internationaux de préparation et d'intervention en prévision des catastrophes de grande ampleur qui dépassent largement les capacités locales de réaction. La concertation des efforts aux niveaux national,

régional et international revêt une importance fondamentale. La communauté internationale doit mobiliser les moyens et les ressources nécessaires. Il est également crucial d'orienter le financement des opérations humanitaires vers des activités en amont comme la préparation en prévision des catastrophes, l'alerte rapide et l'élaboration de plans de secours. Il faut d'urgence accroître substantiellement les investissements en faveur de la réduction des risques de catastrophes nécessaires à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo.

Le développement d'une capacité d'intervention plus forte, des dirigeants plus responsables, et une efficacité accrue de la distribution de l'aide et une meilleure coordination en la matière devraient permettre d'obtenir de meilleurs résultats. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires est une initiative bienvenue de l'ONU. Son évaluation biennale a montré que le Fonds était un outil à la fois précieux et impartial. En peu de temps, il est devenu un élément essentiel de l'action humanitaire internationale. Il doit recueillir un appui suffisant pour atteindre l'objectif annuel de 500 millions de dollars fixé par l'Assemblée générale. Des engagements financiers précoces et pluriannuels en faveur du Fonds permettraient aux interventions humanitaires de pouvoir compter sur des ressources prévisibles et durables. La taille du Fonds devrait aussi augmenter progressivement. Les contributions versées au Fonds par les donateurs devraient en outre s'ajouter à l'aide humanitaire existante et non en être déduites.

Nous voudrions réaffirmer que la résolution 46/182 de l'Assemblée générale reste le cadre et le principe directeur régissant l'aide humanitaire. La résolution insiste sur le fait que cette aide doit être fournie conformément aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité. Il convient de respecter ces principes. Nous sommes fermement partisans de garantir la sûreté et la sécurité totales du personnel humanitaire.

Le Bangladesh est un pays qui est victime de catastrophes naturelles avec une régularité implacable. Les nouvelles menaces liées aux changements climatiques viennent accentuer encore les difficultés existantes. Elles soulignent la nécessité de renforcer le degré de préparation en prévision des catastrophes et les efforts de réduction des risques, comme moyen d'atténuer les conséquences humanitaires des catastrophes de toutes sortes. Le Gouvernement demeure déterminé à réduire au minimum la

vulnérabilité de la population. Au Bangladesh, des systèmes de préparation et d'alerte rapide améliorés ont déjà prouvé leur efficacité s'agissant de sauver des vies humaines et de préserver les moyens de subsistance.

Le Bangladesh a adopté une politique globale de réduction des risques de catastrophe, dont l'objectif est de contribuer au développement durable en allégeant le fardeau que les catastrophes font peser sur les pauvres et les plus vulnérables. Le Conseil national de gestion des catastrophes, dirigé par le Premier Ministre, est l'instance la plus élevée chargée de formuler et d'examiner les politiques de gestion des catastrophes. Le Comité interministériel de coordination de la gestion des catastrophes a, quant à lui, pour tâche de mettre en œuvre les politiques de gestion des catastrophes.

Récemment, le Bangladesh a élaboré une stratégie et un plan d'action d'ensemble concernant les changements climatiques. Il s'agit d'un programme sur 10 ans qui vise à renforcer les capacités et la résilience du pays afin de répondre aux défis que posent les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes. Le plan d'action envisage 37 domaines d'intervention et coûtera 5 milliards de dollars échelonnés sur cinq ans. La gestion globale des catastrophes est l'un des six piliers fondamentaux de la stratégie relative aux changements climatiques du Bangladesh, et permettra de renforcer encore l'efficacité du système de gestion des catastrophes du pays et de pouvoir ainsi faire face à des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves.

La mise en œuvre de cette stratégie et de ce plan d'action d'ensemble va toutefois fortement grever nos ressources financières. Nous ne pouvons l'entreprendre seuls. C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale de mettre en place les mesures d'appui nécessaires de manière prévisible.

**M. Haroon** (Pakistan) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de participer à cet important débat sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'ONU. Nous remercions le Secrétaire général pour les différents rapports présentés au titre du point 65 de l'ordre du jour. Le Pakistan tient à s'associer à la déclaration faite par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Les rapports du Secrétaire général indiquent que le nombre de catastrophes enregistrées a doublé ces 20 dernières années. Si nous ne pouvons pas maîtriser la puissance irrésistible des catastrophes naturelles, nous pouvons néanmoins en atténuer l'effet et la dévastation qu'elles provoquent. Dans toutes nos sociétés, la sagesse ancestrale insiste sur la préparation à toute éventualité. Ceux qui se préparent à l'avance souffrent moins dans les situations d'urgence. Comme le mentionnent les rapports du Secrétaire général, la préparation aide les groupes de population et les gouvernements touchés à réagir efficacement en cas de catastrophe. Pour cela, il faut un système d'intervention d'urgence efficace permettant de gérer des catastrophes de grande ampleur et d'en atténuer les effets. Nous devrions donc nous employer à renforcer les capacités à tous les niveaux et à réduire les effets des catastrophes.

Les répercussions des catastrophes naturelles dans les pays en développement sont immenses, en raison essentiellement des conséquences à long terme qu'elles ont pour les populations touchées et de leurs effets néfastes sur l'environnement et les moyens de subsistance de millions de personnes. Il importe de prendre des mesures pour améliorer les capacités d'intervention des nations touchées et la communauté internationale doit, pour sa part, fournir assistance et coopération lorsqu'on en a le plus besoin.

Les changements climatiques, les conflits entre États et à l'intérieur des États, aggravés par la crise alimentaire, entraîneront probablement une hausse de la demande d'aide humanitaire dans la décennie à venir. Ces 12 derniers mois, les facteurs déterminants des catastrophes survenues ont été la fréquence et la gravité accrues de phénomènes météorologiques extrêmes. De nos jours, 9 catastrophes sur 10 sont liées aux changements climatiques. De même, 100 millions de personnes grossiront les rangs des 800 millions qui pâtissent déjà de l'insécurité alimentaire dans le monde.

L'Asie du Sud est considérée comme la région la plus touchée par les changements climatiques dans de nombreux rapports et études récents. Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat mentionne l'augmentation de la pluviosité, des risques d'inondations, de la dégradation des terres et du stress hydrique, entre autres, comme facteurs qui auront des conséquences négatives pour des millions de personnes en Asie du Sud qui seront le plus touchés par les changements climatiques de multiples manières.

Ces dernières années, le Pakistan a connu des catastrophes naturelles de grande ampleur. Différentes parties du pays ont été touchées par ces catastrophes qui ont causé des pertes de vies humaines et détruit les infrastructures. Il y a eu entre autres le tremblement de terre dévastateur de 2005, d'une magnitude de 7,6 sur l'échelle de Richter; les fortes pluies et les inondations qui leur ont succédé en 2007 et 2008; et le tremblement de terre récent, d'une magnitude de 6,5 sur l'échelle de Richter, qui a frappé la province du Baluchistan en octobre 2008. La phase initiale des secours d'urgence fournis à la population touchée par le tremblement de terre dans la province du Baluchistan est en cours, mais le Gouvernement pakistanais a également commencé à travailler au plan de reconstruction et de relèvement à long terme.

Le tremblement de terre qui s'est produit au Pakistan en 2005 a fait prendre davantage conscience de la nécessité de se préparer aux catastrophes. Nous avons dû faire face à une situation qui nous a contraints à aller au-delà du processus classique de gestion des catastrophes, soit l'intervention, les secours et le relèvement et d'adopter un modèle plus intégré, comprenant des processus d'identification et d'atténuation des dangers, de préparation au niveau des communautés locales, des moyens de réaction intégrés, et des efforts de relèvement qui ont dû être engagés en bloc dans un contexte de gestion des risques pour remédier aux problèmes de vulnérabilité. Nous remercions la communauté internationale pour l'appui qu'elle a apporté à nos efforts de reconstruction et de relèvement après le tremblement de terre, qui se poursuivent.

Nos expériences, en particulier pendant la période qui a suivi le tremblement de terre de 2005, nous ont enseigné les leçons suivantes.

Premièrement, l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans toutes les politiques et pratiques de développement sectorielles et nationales est nécessaire pour parvenir à un développement social, économique et environnemental durable.

Deuxièmement, nous avons compris qu'il était important de mettre en place et de renforcer des institutions, des mécanismes et des capacités à tous les niveaux, notamment au niveau local, qui puissent contribuer à forger une résilience face aux catastrophes naturelles.

Troisièmement, les communautés jouent le rôle de fournisseurs de premiers secours dans toute action

de gestion des catastrophes et de réduction des risques de catastrophes. Les approches axées sur la communauté offrent des solutions viables pour gérer et réduire les risques et pour assurer le développement durable.

Quatrièmement, nous avons compris l'importance qu'il y a à faire fond sur les connaissances, les mécanismes de survie et les pratiques culturelles des populations locales. Nous sommes convaincus que les interventions visant à réduire les effets des catastrophes décidées en haut lieu ne suffisent pas.

Cinquièmement, nous avons appris qu'il était nécessaire d'incorporer systématiquement les stratégies de réduction des risques dans la conception et la mise en œuvre des programmes de préparation, d'intervention et de relèvement d'urgence dans les zones touchées.

Les enseignements tirés nous ont permis d'envisager un mécanisme décentralisé orienté vers la préparation en prévision des catastrophes et la gestion des catastrophes. Ce mécanisme comprend les aspects suivants.

Premièrement, nous avons créé l'Autorité chargée de la reconstruction et du relèvement après les tremblements de terre.

Deuxièmement, nous avons promulgué l'Ordonnance sur la gestion des catastrophes naturelles puis établi la Commission et l'Autorité nationale de gestion des catastrophes naturelles. Nous avons nommé le Premier Ministre du Pakistan à la tête de cette institution pour marquer son importance.

Troisièmement, des commissions et autorités provinciales de gestion des catastrophes ont été établies, et des dispositifs similaires mis en place au niveau des districts et les autorités de district chargées de la gestion des catastrophes ont été notifiées dans tout le pays. Ces organismes sont les piliers du système et sont en première ligne en cas de catastrophe.

Quatrièmement, un cadre national de gestion des risques de catastrophe a été formulé pour coordonner et guider les travaux de l'ensemble du système en matière de gestion des risques de catastrophe. Ce cadre a été mis au point dans le cadre de vastes consultations avec les parties prenantes aux niveaux local, provincial et national.

Cinquièmement, d'ici à l'année scolaire prochaine qui commencera en avril et mai 2009, la

gestion des catastrophes fera partie des programmes scolaires au Pakistan. Cette question figure également dans les programmes d'enseignement extrascolaire.

Le nombre de catastrophes naturelles augmente, mais leur capacité de destruction aussi. L'efficacité des mesures de préparation en prévision des catastrophes, des secours apportés après la survenue d'une catastrophe et du relèvement reposent sur la coopération au sein de la communauté internationale pour développer les capacités et accroître les ressources financières nécessaires afin de relever les défis que posent les catastrophes naturelles. Toutefois, le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale des États doit rester le paramètre fondamental de tous les efforts de coordination de l'aide humanitaire. Le rôle de l'État concerné dans l'identification, la coordination et la fourniture de l'aide humanitaire requise, lorsqu'une telle aide est demandée à la communauté internationale, demeure essentiel.

**M. Maurer** (Suisse) : La Suisse tient à remercier le Secrétariat des rapports relatifs au point de l'ordre du jour sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies. Ces rapports soulignent d'importants défis auxquels les Nations Unies ont dû faire face au cours de l'année écoulée. Le nombre des victimes civiles des conflits armés et des catastrophes naturelles demeure alarmant. De surcroît s'imposent des défis globaux tels que l'impact humanitaire du changement climatique, la crise alimentaire et, de surplus, la crise financière internationale.

J'aimerais aborder trois thèmes. Premièrement, l'accès humanitaire; deuxièmement, la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies; et troisièmement, la réforme humanitaire, en particulier le renforcement de la coordination de la réponse.

Les crises actuelles nous le rappellent cruellement : le respect du droit international pertinent, en particulier le droit international humanitaire, et des principes humanitaires par les parties au conflit est particulièrement mis à l'épreuve, et les besoins de protection et d'assistance des populations civiles ne sont souvent pas remplis.

Un accès rapide et sans entraves des organisations humanitaires à toutes les victimes, qu'elles résultent de conflits armés ou de catastrophes naturelles, est d'autant plus essentiel. Consciente de

cette problématique, la Suisse a organisé les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet de cette année à Montreux une rencontre d'experts visant à identifier les principales contraintes à l'accès humanitaire en situation de conflit armé et à réfléchir aux moyens de les surmonter, tant aux niveaux juridique, politique qu'opérationnel. La Suisse envisage un suivi à cette rencontre en 2009. Une prochaine contribution pourrait notamment consister en l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques en la matière.

La sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies présentent un autre sujet de préoccupation majeure. Il est impératif que les acteurs concernés respectent leurs obligations en la matière en vertu du droit international, et en particulier du droit international humanitaire.

La Suisse encourage le Secrétaire général à prendre les mesures requises pour la mise en œuvre au sein du système des Nations Unies des recommandations du rapport du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier, publié en juin 2008.

Le moment est venu de consolider au niveau opérationnel les acquis de la réforme humanitaire. La Suisse s'est longtemps engagée en faveur d'une approche collaborative entre tous les acteurs humanitaires. C'est donc avec satisfaction que nous observons que la réforme humanitaire prend formellement en compte les principes de collaboration et d'une meilleure coordination interinstitutions. La Suisse encourage le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), avec les membres du Comité permanent interorganisations, à poursuivre leurs efforts pour une coordination consolidée.

Une réponse efficace ne saurait se faire par ailleurs sans un leadership hautement compétent. Le renforcement des capacités des coordinateurs résidents et humanitaires pour faire face aux crises complexes doit figurer parmi nos priorités. Nous souhaiterions voir l'amélioration des évaluations conjointes des besoins humanitaires, une gestion appropriée des diverses capacités des acteurs opérationnels, et le souci constant du respect des principes humanitaires.

Il nous importe aussi d'agir au-delà de la réforme humanitaire, afin d'assurer une réponse collective plus efficace du système des Nations Unies aux besoins de protection des populations civiles avant, pendant et

après une crise ou un conflit armé. La Suisse considère les diverses initiatives en cours pour identifier les mesures concrètes permettant une réponse cohérente, complémentaire et coordonnée, non seulement comme bienvenues mais aussi nécessaires.

**M<sup>me</sup> Alzhanova** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour la présentation de ses rapports sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies.

Le Kazakhstan salue les conclusions positives du Secrétaire général concernant l'évaluation sur deux ans des travaux du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, qui demeure un organe essentiel pour le règlement des questions humanitaires. En peu de temps, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a atteint la plupart de ses objectifs initiaux, devenant un instrument utile et impartial pour la mise en œuvre des activités humanitaires. Dans ce contexte, nous nous réjouissons de la Conférence de haut niveau du Fonds qui aura lieu en décembre et sera une occasion extraordinaire de renforcer les engagements politiques et financiers des États Membres de l'ONU.

Ma délégation apprécie les travaux du Fonds concernant les contributions volontaires des États Membres et la distribution équitable, rapide et efficace des ressources. Cela étant, nous voudrions faire observer que le Kazakhstan a doublé le montant de ses contributions volontaires ces dernières années. Compte tenu des catastrophes naturelles survenues récemment en Asie centrale, nous voudrions insister sur le rôle croissant du bureau régional du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) au Kazakhstan, et proposer de le transformer en un centre de coordination pour la prévention et l'atténuation des effets des situations d'urgence en Asie centrale.

En outre, notre pays a lancé une initiative visant à établir une cellule internationale de logistique sur le modèle du centre de coordination installé à l'aéroport d'Almaty. Nous pensons que l'emplacement géographique de cette ville est très pratique pour fournir des secours rapides en cas de situation d'urgence et une aide humanitaire en Europe et en Asie. Nous attendons avec intérêt de recevoir l'accord du BCAH et de nos pays voisins.

Les effets des changements climatiques et des conflits militaires sont exacerbés par la flambée des prix alimentaires et du carburant, qui ont provoqué de

violents mouvements de protestation dans nombre de pays. Selon des projections de la Banque mondiale, du fait de la crise alimentaire, le nombre de personnes souffrant de la faim, qui s'élève actuellement à 800 millions, pourrait encore augmenter de 100 millions. Afin d'atténuer les conséquences de la crise, les pays donateurs devront allouer des ressources supplémentaires aux opérations humanitaires.

Au cours de cette seule année, la République du Kazakhstan a apporté une aide humanitaire sous la forme de denrées alimentaires, de vêtements et de médicaments à l'Afghanistan, à la Chine, à Cuba, à la Géorgie, à Moldova, à la Russie, au Tadjikistan et à l'Ukraine, pour un montant d'environ 10 millions de dollars.

Le Kazakhstan accorde une attention prioritaire à la coopération avec l'ONU sur les questions liées à l'environnement et aux changements climatiques mondiaux. Du fait d'un problème écologique d'ampleur mondiale affectant son territoire national, problème résultant de 40 années d'essais nucléaires menés dans la région de Semipalatinsk, le Kazakhstan est confronté à de graves difficultés liées aux changements climatiques mondiaux.

Dans ce contexte, nous voudrions attirer l'attention des Membres sur la résolution 60/216, intitulée « Coopération et coordination internationales en vue du rétablissement de la santé de la population, de la régénération de l'environnement et du développement économique de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan », adoptée il y a trois ans, dans laquelle il est demandé au Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale, à sa soixante-troisième session, des progrès réalisés dans l'application de cette résolution. Nous demandons donc au Secrétaire général d'accélérer la publication de ce rapport par le Secrétariat pour qu'il soit examiné par l'Assemblée générale en séance plénière au cours de la session actuelle.

Pour terminer mon intervention, je souhaiterais souligner une fois encore que nous pouvons, en rassemblant et en coordonnant nos efforts, empêcher les conséquences terribles des cataclysmes et offrir un meilleur avenir aux millions de victimes de catastrophes.

**M. Normandin** (Canada) : Au nom du Gouvernement canadien, je voudrais tout d'abord remercier le Président de l'Assemblée générale de l'occasion de participer à cet important débat.

Tous les ans, les catastrophes naturelles et les conflits mettent en péril la vie et le mode de subsistance de millions de gens. Et, trop souvent, ces personnes sont de plus en plus exposées à des violations généralisées des droits humains, y compris des violences sexuelles et sexospécifiques, en plus des déplacements forcés. Nous continuons d'être témoins d'actes perpétrés sciemment contre des civils, y compris des travailleurs humanitaires, et cela, par des individus qui refusent de respecter le droit international humanitaire et les principes humanitaires fondamentaux. Par ailleurs, les catastrophes naturelles récentes montrent, de manière convaincante, qu'il est plus important que jamais de déployer des efforts concrets afin de réduire efficacement les risques de catastrophe et de mettre en place des stratégies d'atténuation.

Évidemment, grâce aux moyens de communication modernes, le monde est de plus en plus conscient des conditions des populations touchées par des catastrophes naturelles et des situations d'urgence. Toutefois, il est encore difficile d'obtenir des résultats concrets et durables en matière d'aide humanitaire. Des exemples comme Sri Lanka, la Somalie, le Zimbabwe, Haïti et le Soudan constituent un rappel frappant des répercussions que peuvent avoir ces situations sur les populations civiles. L'impossibilité, pour les travailleurs humanitaires, d'avoir un accès complet, sûr et sans entraves aux populations touchées ne fait qu'aggraver les choses. C'est pourquoi un tel accès est un aspect fondamental de toute action humanitaire.

Toutefois, trop souvent encore, certains tentent de retarder, voire refusent sciemment, cet accès, ou veulent le subordonner à des négociations politiques, ce qui a pour effet d'aggraver encore plus les souffrances des populations civiles. Ces obstacles à l'acheminement des vivres, des médicaments et d'autres fournitures de secours sont l'expression d'un mépris flagrant des principes humanitaires auxquels souscrivent les États Membres.

Le personnel humanitaire fournit des services indispensables à des millions de personnes dans le besoin, souvent en s'exposant à des risques graves. Les attaques perpétrées récemment contre des acteurs humanitaires en Somalie, au Soudan et en Afghanistan font ressortir cette vulnérabilité. Et, malheureusement, cela est particulièrement vrai du personnel national travaillant pour des organisations humanitaires. De plus en plus, les organisations humanitaires sont la cible d'exactions et se voient confrontées à du

harcèlement, à des enlèvements, ainsi qu'à des attaques meurtrières. De même, des convois d'aide sont détournés ou bloqués, et le personnel humanitaire est expulsé du pays où il est déployé. Or, nous sommes profondément attristés par des actes aussi abjectes et délibérés contre le personnel humanitaire, et nous les condamnons, étant entendu qu'il s'agit de violations du droit international humanitaire et des droits de la personne. C'est ainsi que nous exhortons tous les États Membres à veiller à la protection et à la sécurité de ceux qui apportent une aide d'urgence essentielle aux populations dans le besoin.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Le Canada est pleinement conscient de l'importance du rôle joué par l'ONU face aux crises. À ce titre, nous appuyons fermement les efforts des organismes des Nations Unies, déployés à l'initiative du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, afin de renforcer l'action humanitaire internationale. Pour garantir une action humanitaire rapide et efficace, il est essentiel de veiller à une meilleure coordination des efforts, à une évaluation exhaustive des besoins ainsi qu'à l'identification des lacunes.

La coordination par groupe sectoriel s'avère utile, notamment en aidant à améliorer la prévisibilité, la rapidité et l'efficacité de l'action humanitaire, tout en jetant les bases du redressement. Cette formule nous permet aussi de remédier aux lacunes de la réponse humanitaire et de renforcer la coopération interinstitutions, par exemple en mettant à contribution le Mouvement de la Croix-Rouge et des organisations non gouvernementales. C'est aussi un moyen de rendre notre action plus prévisible et cohérente, en assignant à des organismes dûment désignés la responsabilité de secteurs précis.

Toutefois, comme pour toute nouvelle orientation, il faut surmonter certaines difficultés, y compris prendre conscience de la nécessité d'amener les gouvernements nationaux à veiller à la coordination de la réponse humanitaire. Nous devons également prêter notre soutien aux groupes sectoriels dont les résultats ne sont pas conformes à nos attentes collectives. Dans la foulée, il faut veiller à ce que les institutions chargées de secteurs précis disposent des outils nécessaires pour renforcer la coordination et l'action humanitaires. Le Canada demeure convaincu de l'utilité de la coordination par groupe sectoriel et, à ce titre, invite le système des Nations Unies à

poursuivre ses efforts pour intégrer cette approche à toutes les situations d'urgence.

Par ailleurs, nous prenons note de l'importance cruciale des coordonnateurs de l'action humanitaire, qui jouent le rôle d'impulsion nécessaire à une action internationale efficace. Les compétences qu'ils rassemblent, leur expérience du système humanitaire, leur connaissance du contexte local, et leur présence sur le terrain en font une ressource indispensable.

Sur un autre sujet, pour une action humanitaire efficace, il est également essentiel de disposer de mécanismes de financement flexibles et adaptés aux besoins. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires fait désormais partie intégrante des dispositifs de financement vers lesquels les organismes des Nations Unies peuvent se tourner au lendemain immédiat d'une crise, de façon à accélérer la réponse humanitaire. L'existence d'une source de financement prévisible aide également à répartir plus équitablement les ressources entre les différentes crises.

Dans la foulée, nous devons veiller à ce que l'utilisation de ces mécanismes de financement repose sur une évaluation des besoins digne de foi et fondée sur les faits. C'est là l'un des aspects fondamentaux d'une bonne pratique d'action humanitaire.

La montée du prix des aliments et ses répercussions sur la sécurité alimentaire mondiale constituent désormais des enjeux prioritaires, susceptibles d'avoir une incidence sur notre capacité collective de répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels des populations à risque. Le Canada est fermement décidé à aider les pays les plus touchés par la crise alimentaire.

En avril 2008, nous avons annoncé une aide alimentaire supplémentaire de 50 millions de dollars, de sorte que notre contribution en ce domaine dépasse les 230 millions de dollars pour l'année financière en cours. Le Canada a également décidé que l'ensemble de son budget d'aide alimentaire pourra servir à s'approvisionner sur les marchés internationaux. Il est cependant prévu de mettre un accent particulier sur l'approvisionnement auprès de pays en développement. De cette façon, les partenaires du Canada en matière d'aide au développement auront la latitude voulue pour acheter des denrées alimentaires au niveau local ou régional, ce qui s'avère souvent plus économique.

Pour terminer et pour ce qui est de l'avenir, nous devons réexaminer et raffiner constamment les outils et les stratégies sur lesquels nous comptons pour mener une action humanitaire prompt et efficace. Nous devons également tirer des enseignements de l'expérience récente. À cela s'ajoute l'importance d'avoir les moyens de surveiller et d'évaluer les contraintes à l'accès humanitaire. Il faut aussi pouvoir amener les responsables à répondre de leurs actes, lorsque ceux-ci entravent ou refusent un tel accès.

En définitive, tout dépend de la volonté collective de poursuivre une action commune visant à aider et à protéger les populations vulnérables. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions affirmer vraiment notre conviction, à savoir que l'inaction est inacceptable face aux crises humanitaires.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui nous sommes réunis pour débattre d'une question à laquelle le peuple palestinien accorde une grande importance : l'assistance internationale.

Pour le peuple palestinien, l'assistance internationale représente l'engagement sans faille pris par la communauté internationale vis-à-vis du peuple palestinien et en faveur de la réalisation, à terme, de ses droits inaliénables. Au cours des six dernières décennies, cette assistance a été un facteur déterminant de la résilience du peuple palestinien et c'est grâce à elle que les palestiniens, dont la majorité sont des réfugiés déshérités, ne sont pas oubliés ou abandonnés malgré de nombreuses années de conflits, de troubles et de souffrances.

Cette assistance a permis à maintes reprises de réaffirmer le droit du peuple palestinien de mener une vie digne et d'édifier ses institutions sociales de façon à pouvoir survivre et résister aux épreuves imposées par l'occupation militaire et à se préparer au moment où il serait libéré de son joug. Cette assistance reflète la nette volonté politique de défendre la légitimité internationale et les principes du droit international; et le peuple palestinien sera toujours reconnaissant à la communauté internationale d'avoir pris cet engagement.

Au cours des huit dernières années, on a vu s'alourdir la charge que doit supporter la société palestinienne, ainsi que les donateurs internationaux,

conséquence directe des politiques et des actions illégales, systématiques et délibérées d'Israël, la Puissance occupante. Ces politiques et ces actions ont, à maintes reprises, directement visé des projets financés par les donateurs, retardant ainsi le développement palestinien soutenu par la communauté internationale et forçant aussi bien le peuple palestinien que les donateurs internationaux à mettre en place des secours d'urgence au lieu de se consacrer au développement et à sa durabilité.

En fait, les politiques agressives d'Israël contre le peuple palestinien ont imposé un processus de « dé-développement » dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. D'après la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la poursuite par Israël de la construction illégale du mur et des colonies, ainsi que son régime de bouclages, de siège et de postes de contrôle militaires ont été la cause directe de ce processus, ainsi que de l'affaiblissement de la capacité de production dans le territoire palestinien occupé. Au cours de la seule année de 2004, la perte de revenu prévue était de 4 milliards de dollars, un prix intolérable à payer pour un peuple qui vit sous occupation et qui se bat pour se libérer de la dépendance et surmonter les épreuves.

Malgré tous les efforts déployés par l'Autorité palestinienne et la communauté internationale des donateurs, le redressement après cette descente forcée dans la grande pauvreté et dans le rétrécissement économique a été long et extrêmement difficile parce que ni la douloureuse réalité quotidienne de l'occupation, ni ses conséquences dévastatrices n'ont changé.

Les organismes internationaux, notamment tous les organismes des Nations Unies, l'Envoyé spécial du Quatuor, la Banque mondiale et bien d'autres reconnaissent largement que la politique de bouclage d'Israël est le facteur le plus accablant pour l'économie palestinienne. À cet égard, M<sup>me</sup> Karen Koning AbuZayd, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, a dit récemment :

« Je dois exprimer ma vive inquiétude au sujet du coût humain et économique dévastateur de la situation. [Comme de nombreuses études d'experts l'ont montré,] la cause fondamentale de cette détresse est le système de bouclage et d'autres restrictions à la liberté de circulation

imposés par le Gouvernement israélien à Gaza et en Cisjordanie. »

La Banque mondiale, en particulier, a été très claire sur ce point en concluant que la taille de l'économie palestinienne aurait probablement doublé entre 2000 et 2007, sans les restrictions et autres mesures punitives imposées par Israël, la Puissance occupante.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a aussi clairement indiqué que :

« sept années de restrictions [...] ont conduit à un système bien enraciné d'obstacles et de restrictions à plusieurs niveaux qui morcèle [le territoire occupé] et entrave la liberté de circulation de l'ensemble de la population palestinienne et son économie ».

Les faits sont indéniables, de même que la perspective de souffrances injustifiées si on laisse ces conditions perdurer.

L'occupation militaire israélienne continue à créer deux types de situations punitives pour les Palestiniens vivant dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. La première est en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, où l'accès à la terre, aux cultures et à d'autres biens fonciers a été fortement restreint et elle aura des effets dévastateurs, prédisent les experts, dans les années à venir. D'après un rapport publié par la Banque mondiale en octobre 2008, intitulé « Les effets économiques de la restriction à l'accès à la terre en Cisjordanie », les restrictions imposées par les forces israéliennes à la circulation des personnes et à l'accès aux ressources naturelles sont bien plus étendues que ne le laissent penser leurs manifestations les plus patentes. D'après la Banque mondiale, Israël, la Puissance occupante, a physiquement borné l'accès des Palestiniens à 38 % des terres, réservées pour les colonies de peuplement illégales et cette mesure s'inscrit dans le cadre du régime de bouclage punitif qui limite la circulation des personnes et des marchandises à l'intérieur et en dehors de la Cisjordanie. La Banque mondiale conclut ensuite que :

« La destruction récurrente des arbres, des maisons individuelles et de l'infrastructure publique ainsi que l'empiètement des colons sur les terres privées créent un état permanent d'insécurité qui fait fuir les investissements palestiniens. »

Dans la bande de Gaza, la pauvreté est plus profonde encore, de même que les souffrances. Avec 80 % de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté et plus de 80 % dépendant de l'aide alimentaire, Gaza connaît une grave crise humanitaire. Cela est dû au siège inhumain et illégal que continue de lui imposer Israël, la Puissance occupante, un siège qui a privé plus de 1,5 million de personnes de leurs droits de l'homme fondamentaux, dont les droits à l'alimentation, aux soins de santé, à des moyens d'existence et à un niveau de vie décent, et le droit de vivre dans la dignité puisqu'elles n'ont pas accès aux moyens les plus élémentaires pour mener une vie normale, y compris aux articles humanitaires essentiels. Presque toutes les activités industrielles de Gaza ont été suspendues, et le nombre d'établissements dans le secteur industriel est tombé de 3 500 au début de 2005 à moins de 150 à la fin de 2007.

La situation que je viens de décrire a des conséquences considérables qui vont bien au-delà des épreuves quotidiennes et qui touchent directement l'avenir de nos enfants. D'après le Programme des Nations Unies pour le développement, en 2007, plus de 53,7 % des familles palestiniennes vivaient en dessous du seuil de pauvreté national, c'est-à-dire deux fois plus qu'en 1998. Selon l'UNICEF, dans le territoire palestinien occupé, près de la moitié des enfants âgés de 6 à 36 mois et 40 % des femmes enceintes souffrent d'anémie.

Il ressort d'une étude conjointe menée par le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qu'en dépit de l'aide humanitaire, l'insécurité alimentaire augmente et touche désormais 38 % de la population palestinienne dans le territoire palestinien occupé. Ces chiffres alarmants devraient augmenter encore si les conditions actuelles ne changent pas.

Au cours des dernières années, l'aide internationale destinée au peuple palestinien a fortement augmenté et nous en sommes reconnaissants. Cependant, cette augmentation n'a eu guère d'effet sur la triste réalité sur le terrain. Malheureusement, cela n'est pas surprenant compte tenu de ce que nous savons depuis longtemps, étant donné que la situation sur le terrain continue de se détériorer à cause des politiques illégales systématiques des Israéliens. L'aide internationale, aussi importante qu'elle soit, ne peut compenser ces incroyables pertes. Au contraire, la

hausse de l'aide répond à la hausse des besoins d'urgence créés par ces politiques. C'est contreproductif car cette aide humanitaire si nécessaire et si appréciée devrait servir à réaliser l'objectif important consistant à édifier l'État palestinien afin de mettre en œuvre la solution des deux États. Mais, d'après la Banque mondiale, dans les circonstances actuelles et compte tenu de l'intensification de la campagne de mesures israéliennes agressives, cette aide « n'est parvenue qu'à ralentir la détérioration de l'économie malgré l'octroi de fonds de plus en plus importants. » Cette situation doit changer du tout au tout.

En dépit des difficultés que je viens d'exposer, l'engagement qu'a pris l'Autorité palestinienne de sortir le peuple palestinien de l'extrême pauvreté et de la misère reste inébranlable, tout comme celui des membres, qui respectent certains principes, de la communauté internationale des donateurs. En décembre 2007, l'Autorité palestinienne a présenté son plan triennal de réforme et de développement. En réaction à cet important engagement, la communauté internationale des donateurs a annoncé lors de la Conférence de Paris plus de 7,7 milliards de dollars de contributions au cours des trois années suivantes. Un an plus tard, malgré quelques défaillances initiales dans le versement des fonds, les aides promises ont été versées et distribuées cette année comme prévu. Bien entendu, cela a fortement contribué à la stabilité financière de l'Autorité palestinienne, lui permettant de planifier et d'exécuter des projets d'une importance cruciale pour rétablir la stabilité et la sécurité dans les villes palestiniennes et créant les conditions nécessaires propices au développement et à l'investissement économiques.

Si on leur donne les moyens et s'ils ne sont pas sans arrêt réprimés par la Puissance occupante, les Palestiniens pourront atteindre ces objectifs et d'autres encore parce que le peuple palestinien a les capacités et le potentiel nécessaires pour aboutir à des résultats. N'oublions pas, qu'en 1999, l'Autorité palestinienne, en dépit de toutes les restrictions existantes sous l'occupation, a enregistré un excédent budgétaire. Nous pouvons le faire de nouveau.

Lorsque l'on parle de l'aide internationale au peuple palestinien, il faut être bien conscient de deux éléments importants : l'objectif de cette aide et la nécessité de créer les conditions nécessaires pour atteindre cet objectif. C'est pourquoi nous continuons de demander à la communauté internationale

d'intensifier ses efforts pour mettre un terme à toutes les pratiques israéliennes illégales que j'ai exposées de façon que l'aide soit consacrée au développement et non aux secours d'urgence.

La série de réunions qu'a tenues le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, ainsi que les conférences de donateurs et les conférences politiques, notamment la Conférence d'Annapolis, ont clairement appelé à la levée des restrictions imposées par Israël aux activités économiques palestiniennes afin d'assurer l'efficacité de l'aide fournie par les donateurs et le relèvement du secteur privé. En outre, la Banque mondiale et l'ONU ont dit très clairement que les restrictions israéliennes à la vie quotidienne dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, n'ont guère ou pas du tout été allégées, d'autant moins avec l'intensification des activités de colonisation illégales israéliennes.

Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, M. Richard Falk, indique dans son rapport :

« Non seulement Israël ne respecte pas les obligations juridiques qui sont les siennes en tant que Puissance occupante en vertu du droit international humanitaire, mais il fait aussi obstruction aux mesures prises par les Palestiniens pour atténuer l'impact de ces violations sur le bien-être de la population qui subit l'occupation. » (A/63/326, par. 22)

Maintenant la question qui se pose est la suivante : Quelle sera la réponse de la communauté internationale à ces politiques irresponsables qui ont inversé tous les progrès que nous avons faits ensemble? Aucune économie ne peut véritablement prospérer avec la présence de l'une quelconque des multiples restrictions auxquelles se heurte l'économie palestinienne. C'est pour cette raison qu'il faudrait prendre des mesures déterminées afin de contrer l'intransigeance d'Israël et son mépris flagrant pour le droit international et pour tous les accords conclus et tous les engagements pris. Nous ne devons pas permettre à cette situation de perdurer de telle sorte que l'aide internationale soit désormais consacrée à la réparation des dégâts énormes provoqués par les actions illégales d'Israël. Au contraire, la puissance occupante doit être amenée à reconnaître que de telles actions ont un prix. Alors seulement ces actes illégaux

cesseraient et nous pourrions de nouveau nous employer sérieusement à modifier les conditions de vie du peuple palestinien, lui donner l'espoir d'un avenir meilleur, et le convaincre que nos efforts en faveur du développement et de la stabilité économique ne sont pas les otages des mesures israéliennes et qu'au contraire, ce sont des mesures concrètes qui le sortiront de la détresse de la pauvreté sous l'occupation pour lui donner l'espoir de la prospérité dans la liberté.

Le développement ne peut coexister avec l'oppression et l'hégémonie, dont la pire manifestation est l'occupation étrangère et ses pratiques d'oppression. Nous devons honorer notre engagement de ne ménager aucun effort pour faire en sorte que les enfants et les populations civiles sous occupation étrangère bénéficient de toute l'assistance et de toute la protection nécessaires pour pouvoir reprendre une vie normale et être dotés des moyens de regarder vers l'avant et d'œuvrer à un avenir meilleur.

La Palestine ne devrait pas être l'exception. Par conséquent, nous comptons sur le plein appui de la communauté internationale pour faire respecter le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, droit que le monde a fini par reconnaître comme étant une condition préalable indispensable non seulement pour la paix mais également pour le développement et pour redresser le cap.

Pour terminer, je tiens à remercier spécialement et très sincèrement au nom du peuple palestinien tous les organismes des Nations Unies pour leur engagement en faveur du bien-être et des droits du peuple palestinien. En ce jour où notre peuple commémore le décès d'un grand dirigeant palestinien, le Président Yasser Arafat, qui a consacré sa vie à la réalisation des droits inaliénables et des aspirations nationales du peuple palestinien, nous sommes reconnaissants à la communauté internationale pour son appui sans faille au peuple palestinien et sa solidarité avec celui-ci sur tous les fronts. Nos remerciements vont aussi aux États Membres dont l'assistance et le soutien ont permis au peuple palestinien de persévérer et d'être inébranlable en dépit des difficultés accablantes et des brutales injustices qu'il doit subir. Nous espérons qu'ensemble nous pourrions rapidement faire en sorte que cette assistance soit à nouveau orientée vers le développement durable et à l'édification de l'État pour le peuple résistant de la Palestine.

**M. Al-Jarman** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation des Émirats arabes unis, de remercier sincèrement le Président de l'Assemblée générale pour les efforts qu'il a fournis afin de mener à bien les travaux de cette session; nous lui adressons tous nos vœux de succès. Je voudrais également m'associer à la déclaration faite par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous avons suivi de près les rapports du Secrétaire général sur les activités humanitaires de l'ONU qui montrent l'ampleur des défis auxquels l'Organisation doit faire face dans ce domaine, défis imposés par le nombre croissant de personnes qui ont besoin de secours et d'une aide humanitaire d'urgence en raison de la fréquence des catastrophes naturelles, dont les conséquences et les effets dévastateurs sont particulièrement graves dans les pays pauvres et en développement. En outre, les crises financières et alimentaires mondiales qui ont eu de lourdes répercussions sur des millions de personnes dans des pays qui souffrent déjà de la pauvreté et des effets néfastes des changements climatiques, et où sévissent des conflits armés et de graves maladies. Tout cela exige une augmentation des efforts déployés par l'ONU et par ses partenaires concernés pour satisfaire la demande accrue d'aide humanitaire et met en évidence la nécessité urgente de doter l'Organisation des ressources humaines et financières nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités croissantes.

Dans ce contexte, j'aimerais souligner l'appui apporté par mon pays au peuple et au Gouvernement du Yémen, pays frère, qui est en situation de crise suite aux récentes inondations qu'il a connues. J'aimerais réaffirmer notre appui au projet de résolution A/63/L.21 présenté par le représentant du Yémen sur l'octroi d'une assistance économique spéciale au Yémen. Nous avons déjà commencé à fournir des secours d'urgence au Yémen étant donné que les inondations ont eu lieu le mois dernier.

Les Émirats arabes unis soulignent le rôle essentiel joué par l'ONU et saluent son action utile en ce qui concerne la mobilisation et la coordination des efforts internationaux visant à fournir des secours humanitaires d'urgence aux millions de personnes qui se trouvent dans les zones touchées. Nous reconnaissons que la coopération et le partenariat internationaux avec l'Organisation sont le moyen le

plus efficace de garantir le succès des activités humanitaires dans différentes régions du monde.

Mon pays a donc cherché à coordonner nombre de ses initiatives et de ses contributions humanitaires avec l'ONU et ses institutions spécialisées grâce à des partenariats bilatéraux et une collaboration directe pour exécuter un grand nombre de projets de secours d'urgence et d'assistance à long terme dans des pays touchés par des catastrophes naturelles et des conflits armés. En tant que membre du groupe d'appui des donateurs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, nous avons contribué à l'amélioration du travail du Bureau, renforçant ainsi les efforts de l'Organisation dans le domaine humanitaire de façon à accroître son efficacité lorsqu'elle fournit des secours d'urgence.

Outre qu'il honore ses engagements financiers vis-à-vis des entités de l'ONU qui sont chargées des activités d'assistance humanitaire et de développement en versant plus d'un million de dollars par an, le Gouvernement des Émirats arabes unis, avec un certain nombre de fondations caritatives, dont la Société nationale du Croissant-Rouge des Émirats arabes unis, contribue à tous les efforts internationaux pour fournir une assistance aux personnes se trouvant dans les régions touchées aux quatre coins du monde. Nos contributions au cours des trois dernières années représentent plus de un milliard de dollars, qui s'ajoutent aux autres contributions que nous avons versées aux fins de la reconstruction des pays touchés par des conflits armés tels que la Palestine, le Liban, l'Afghanistan, l'Iraq, le Darfour et la Bosnie-Herzégovine.

Parallèlement, nous collaborons avec les principaux fonds, programmes et organismes des Nations Unies pour financer et coordonner la mise en œuvre d'un nombre de projets de développement et de secours dans ces pays. Afin d'atténuer les effets de la hausse des prix alimentaires sur les marchés mondiaux ces derniers mois, nous avons envoyé des tonnes de blé et de produits alimentaires à de nombreux pays touchés.

En outre, mon pays joue un rôle essentiel dans la coordination et le renforcement des efforts de secours internationaux en mettant à disposition des installations logistiques très efficaces sur notre territoire, tel que la ville humanitaire internationale de Dubaï, l'un des plus grands centres au monde fournissant des services et des installations logistiques intégrés aux organisations et

organismes humanitaires nationaux, régionaux et internationaux. En 2007, le Croissant-Rouge des Émirats arabes unis a signé un accord avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets concernant la fourniture d'un soutien logistique pour garantir une distribution d'articles de secours plus efficace et effective aux personnes touchées par des catastrophes naturelles et d'autres crises, en particulier en Afrique et en Asie. Récemment, nous avons créé un bureau pour la coordination de l'aide étrangère, le premier de ce type au Moyen-Orient, pour assurer la coordination avec les organismes des Nations Unies et les pays donateurs, au niveau international, en vue d'améliorer et d'accélérer notre réaction face aux situations d'urgence et aux conditions nouvelles dans les zones touchées.

Nous soulignons l'importance que revêt l'application des recommandations et résolutions de toutes les conférences internationales relatives aux stratégies nationales et internationales de gestion des catastrophes et de leurs répercussions à tous les stades. En particulier, nous exhortons les pays en développement à assumer leurs responsabilités dans la mise en œuvre de ces stratégies et nous encourageons les pays développés à honorer leurs engagements pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités nationales afin de faire face aux catastrophes naturelles et aux séquelles des conflits armés. Nous avons travaillé avec certains pays qui bénéficient de notre assistance pour renforcer leur capacité nationale de gestion des catastrophes en finançant ou en appuyant autrement des programmes et des travaux de recherche visant à améliorer leur capacité de prévoir les catastrophes et d'en limiter les effets, et de renforcer leurs infrastructures.

À l'échelle nationale, nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour donner suite à ces recommandations, par exemple en lançant un projet de gestion de crise et d'intervention d'urgence visant à mettre en place un mécanisme intégré d'intervention locale en cas de situation d'urgence et de catastrophe écologique. En outre, nous sommes déterminés à mettre en œuvre une stratégie environnementale qui réduira les émissions de carbone et atténuera les effets néfastes du changement climatique.

Les Émirats arabes unis attachent une importance particulière au soutien et à l'assistance au peuple palestinien et à leur gouvernement pendant la crise humanitaire provoquée par les pratiques cruelles et agressives des forces d'occupation israéliennes. Mon

pays a une ferme position de principe en faveur des droits politiques légitimes et inaliénables du peuple palestinien et soutient l'Autorité nationale palestinienne. Nous avons traduit en actes cette position politique et morale en fournissant un appui matériel et économique constant dont les principaux volets sont l'aide humanitaire d'urgence, l'aide au développement et l'assistance technique.

L'aide que nous avons fournie aux Palestiniens, entre 1994 et la mi-2008, est estimée à 4,2 milliards de dollars. Ce montant englobe notre annonce, à la Conférence des donateurs de Paris, d'une contribution de 300 millions de dollars pour la reconstruction de camps de réfugiés palestiniens en Syrie et pour des projets de logements à Gaza, Jenin et en Cisjordanie, ainsi que l'engagement que nous avons pris à Vienne de contribuer à la reconstruction du camp de réfugiés de Nahr el-Bared au Liban. En septembre de cette année, le Chef de l'État des Émirats arabes unis a ordonné le décaissement de 5 millions de dollars au titre de l'aide d'urgence en faveur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), afin de contribuer à répondre aux besoins des réfugiés de ces camps.

*M. Tommo Monthe (Cameroun), Vice-Président, assume la présidence.*

À cet égard, nous soulignons la nécessité urgente d'obliger Israël, la Puissance occupante, à immédiatement cesser son agression, lever ses restrictions et le blocus contre les Palestiniens, respecter les résolutions internationales pertinentes et reprendre les négociations de paix sur la base des résolutions internationales pertinentes et de l'Initiative de paix arabe.

Nous exhortons également les pays donateurs à renforcer leur aide au peuple et au Gouvernement palestiniens, afin d'alléger leurs souffrances jusqu'à la fin de l'occupation de leur terre par Israël et l'établissement d'un État de Palestine indépendant ayant Al Qods Al Charif pour capitale, et à continuer à soutenir financièrement les activités courantes de l'UNRWA et ses interventions d'urgence afin qu'il puisse remplir ses engagements envers les réfugiés palestiniens.

**M. El-Bahi** (Soudan) (*parle en arabe*): Tout d'abord, c'est avec plaisir que j'adresse mes remerciements et mes félicitations au Secrétaire général pour son rapport (A/63/81) sur le renforcement

de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies afin de mieux répondre aux situations d'urgence complexes qui se produisent dans plusieurs régions du globe, ainsi que pour ses autres rapports sur cette question.

Nous apprécions les précieux efforts déployés par les divers organismes et institutions à l'œuvre dans le domaine humanitaire, tels que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et toutes les organisations non gouvernementales. Je voudrais spécifiquement mentionner les initiatives prises par diverses organisations non gouvernementales nationales et organisations de la société civile aux fins d'accélérer la fourniture des secours humanitaires.

Face aux enjeux mondiaux actuels, au premier rang desquels figurent les besoins humanitaires, il importe d'avoir une meilleure compréhension d'ensemble des moyens de renforcer la coopération et la coordination avec les institutions nationales. Nous assistons aujourd'hui à une augmentation à la fois des catastrophes naturelles et de celles causées par l'homme. Leur fréquence s'étant accrue, une coordination conjointe et un suivi précoce sont essentiels pour prévoir ces événements.

L'augmentation de la fréquence des catastrophes a donné lieu à ce que l'on pourrait appeler la mondialisation des catastrophes humanitaires qui dépassent les frontières politiques des États. Cela double les effets de ces tragédies et met en lumière l'importance du respect des grands principes directeurs des activités humanitaires, à savoir, essentiellement, la neutralité, l'indépendance, la transparence, l'intégrité et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. Nous espérons que tous ces principes trouveront leur traduction concrète dans l'action sur le terrain.

À cet égard, nous tenons à saluer les efforts qui sont inlassablement déployés pour renforcer les capacités nationales en matière de préparation et d'intervention, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, et nous espérons que de nouvelles mesures en ce sens seront prises sans retard.

Le rôle des États au niveau des pays est central et fondamental pour compléter les efforts engagés par l'ONU par l'entremise du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. L'expérience du Soudan démontre clairement l'importance du rôle de l'État. Le Soudan ayant précédemment été le théâtre de l'une des

opérations humanitaires de plus grande envergure au monde, l'opération Survie au Soudan, qui a servi de modèle de coordination de l'aide internationale humanitaire en coopération avec le Gouvernement national du Soudan, mon pays a pu signer avec l'ONU un protocole complémentaire concernant l'assistance humanitaire au Darfour. Cela a facilité la fourniture rapide de l'aide humanitaire au Darfour, grâce à un système de distribution rapide.

Il convient de mentionner ici que le Gouvernement soudanais a mis en place un comité de haut niveau chargé de suivre l'application du protocole. Ce comité comprend des représentants du Secrétaire général et d'institutions spécialisées des Nations Unies. Soucieux d'intégrer des donateurs dans le comité, le Gouvernement soudanais a invité des observateurs des États donateurs à surveiller la mise en œuvre du protocole humanitaire. La stabilisation des indicateurs humanitaires qui s'est ensuivie est reflétée dans tous les rapports du Secrétaire général sur la situation au Darfour.

La situation est stable et on a constaté une baisse des taux de mortalité, associée à une amélioration générale des indicateurs de santé publique. De plus, il n'y a à présent aucune épidémie dans ces provinces. Rien de tout ceci n'aurait été possible sans la détermination du Gouvernement soudanais à soutenir et protéger ses citoyens et sa volonté d'agir en coopération et en coordination avec le système des Nations Unies et ses organismes. À cet égard, un rôle de premier plan et toujours plus important est désormais assumé par nos organisations et institutions nationales, à l'heure où une valeur particulière est attachée aux efforts humanitaires. Parallèlement, les Nations Unies doivent accorder une plus grande importance aux solutions pacifiques, car en fin de compte ce sont celles qui dureront le plus longtemps. Ceci permettrait de renforcer l'initiative lancée récemment au Soudan; l'initiative du peuple soudanais pour résoudre le problème du Darfour.

Il convient de souligner ici l'intention des Nations Unies de passer de la phase des secours humanitaires d'urgence à la phase du développement, telle qu'elle est présentée dans le rapport du Secrétaire général. Cela pourrait être intégré aux efforts continus et intensifs déployés par mon gouvernement pour assurer le développement dans tout le Soudan, notamment au Darfour, comme base de la paix et de la stabilité. L'absence de développement, comme on le sait, est la cause principale de ce conflit.

Nous tenons à saluer le rapport du Secrétaire général (A/63/81) sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies, en particulier ses observations sur le Darfour, contenues au paragraphe 11. Quant aux zones où l'action humanitaire a été entravée par le manque de sécurité, il y a lieu de noter qu'elles sont contrôlées par les mouvements rebelles et ce sont les seules où des attaques contre des travailleurs humanitaires ont eu lieu. Il est indiqué dans les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité que ce sont les groupes rebelles qui ont effectivement mené ces attaques. À cet égard, ma délégation aimerait exprimer ses remerciements et sa gratitude à tous ceux qui ont contribué à fournir une assistance humanitaire aux habitants du Darfour.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/63/348), l'expérience du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires montre combien il est important de dépasser le champ d'action du Fonds et de fournir des fonds de secours d'urgence pour relever les défis initiaux que pose le relèvement, tels que le retour des personnes déplacées dans leurs foyers. À cet égard, ma délégation aimerait souligner l'importance de la coordination des secours d'urgence et de l'aide au développement grâce au financement de projets de développement, grâce à des petits projets à effet rapide, encourageant le retour chez eux des personnes déplacées dans des camps. Nous devrions attacher de l'importance au renforcement des capacités nationales et régionales dans le domaine des secours humanitaires d'urgence et du développement grâce à des consultations avec les gouvernements nationaux concernés.

À nouveau, nous tenons tout particulièrement à insister sur le fait qu'il l'importe de compléter l'aide humanitaire en répondant aux besoins en matière de développement pour éviter le problème de la dépendance et de veiller à ce que la transition de l'aide humanitaire au développement et à la reconstruction se fasse sans heurts.

Le Secrétaire général souligne qu'il est important de renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales ainsi que les organisations non gouvernementales. Nous voudrions souligner le rôle important joué par les organisations non gouvernementales dans l'action humanitaire.

Cependant, nous devons signaler que certaines organisations, sous couvert d'aide humanitaire,

exploitent certaines situations à des fins autres qu'humanitaires. En conséquence, nous lançons un appel à tous les acteurs pertinents pour qu'ils suivent strictement les principes directeurs régissant l'action humanitaire afin d'atteindre les objectifs souhaités. Nous devrions de toute urgence renforcer la coordination de l'aide humanitaire fournie par l'ONU de façon à pouvoir faire face à des situations d'urgence et à d'autres situations complexes dans de nombreuses régions du monde.

**M. Okuda** (Japon) (*parle en anglais*) : Nous félicitons le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres organismes humanitaires pour le travail qu'ils ont accompli afin de faire face aux urgences humanitaires provoquées par des catastrophes naturelles et à des situations d'urgence complexes.

Nous nous félicitons de l'évolution positive de la réforme dans le domaine humanitaire. Le Gouvernement japonais appuie le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, qui a facilité la réaction initiale des organismes des Nations Unies face aux crises humanitaires, et qui a renforcé les réponses aux crises pour lesquelles on manque régulièrement de fonds. Nous sommes également satisfaits de constater qu'une étude indépendante a montré que le Fonds s'était avéré être un outil précieux et impartial. Je voudrais juste remarquer qu'un ressortissant japonais a été récemment nommé au Groupe consultatif du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et que le Japon a l'intention de contribuer à l'amélioration du Fonds à travers cet engagement accru.

Le lancement de l'approche groupée est un autre signe de progrès, mais d'autres améliorations sont nécessaires, car de nombreux domaines laissent à désirer, par exemple le fait que l'on consacre beaucoup trop de temps à la coordination, et que le système n'a pas défini de priorités.

Je souhaiterais faire trois observations aujourd'hui. Tout d'abord, nous sommes préoccupés par les graves effets qu'ont les crises alimentaires mondiales actuelles sur la mise en œuvre de l'aide humanitaire d'urgence. La communauté internationale doit régler cette question afin d'assurer la sécurité humaine. Au Sommet de Toyako du Groupe des Huit, cette année, les dirigeants ont demandé à la communauté internationale d'étendre l'aide d'urgence à tous ceux qui souffrent encore de la faim et de malnutrition; à lever les restrictions à l'exportation sur

les produits agricoles; et à augmenter l'aide au secteur agricole et les investissements dans ce secteur dans les pays en développement. Nous espérons que chaque État Membre répondra favorablement à cette initiative.

Pour sa part, le Japon a consacré environ 1,5 milliard de dollars à l'aide alimentaire et d'autres projets d'aide dans le domaine agricole depuis le mois de janvier de cette année. Nous sommes résolus à mettre en œuvre le plus rapidement possible la promesse faite lors du Sommet et nous avons l'intention de renforcer les mesures que nous avons déjà prises. Pour faire face à la crise alimentaire, il faut que chaque acteur mette en œuvre sans tarder ses propres mesures dans le cadre d'un partenariat mondial avec toutes les entités pertinentes, comme les pays en développement, le secteur privé, la société civile, les donateurs et les organisations internationales.

Les dégâts considérables provoqués par le cyclone au Myanmar et le tremblement de terre en Chine nous rappellent l'importance de la préparation en prévision des catastrophes et la réduction des risques de catastrophe. Si l'on a besoin de davantage de preuves, il suffit juste de se tourner vers Cuba, qui a sans doute sauvé de nombreuses vies en mettant en œuvre une série de mesures avant que les ouragans ne frappent le pays récemment. Pour sa part, le Japon a connu tous les types possibles de catastrophe naturelle et a des siècles d'expérience de la gestion des catastrophes. Forts de cette vaste expérience et de ce savoir, ainsi que de la technologie que nous avons mise au point, nous sommes résolus à contribuer à la coopération internationale dans ce domaine.

Ainsi par exemple, nous avons fait une contribution à la formulation du Cadre d'action de Hyogo et à l'élaboration du Système d'alerte aux tsunamis, coordonnés par la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO et par le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement. En mai de cette année, le Gouvernement japonais a annoncé qu'il avait l'intention de promouvoir la coopération en matière de réduction des risques de catastrophe et de préparation en prévision des catastrophes, et de créer un réseau de lutte contre les maladies infectieuses et de gestion des catastrophes en Asie. Un accord sur le même sujet a été trouvé quand les ministres des affaires étrangères du Japon, de la Chine et de la République de Corée se sont rencontrés en juin. Dans l'avenir, le Japon a l'intention de renforcer sa collaboration directe avec le centre asiatique de gestion des risques et avec le bureau

récemment créé pour la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, et d'autres institutions basées à Kobe.

Nous saluons l'action du personnel humanitaire qui exerce ses lourdes responsabilités dans des conditions qui sont souvent très pénibles, et nous sommes préoccupés par la détérioration de leur sécurité. Le Secrétaire général doit étudier avec soin les recommandations faites par le Groupe indépendant sur la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies partout dans le monde, et les mettre en œuvre. Nous proposons, avec le Brésil et la Suisse, la création d'une journée humanitaire mondiale afin de rendre hommage à tout le personnel humanitaire qui a perdu la vie dans l'exercice de ses fonctions, et de sensibiliser le public à l'importance de l'aide humanitaire. Nous tenons à exhorter toutes les parties à des conflits dans le monde à respecter les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance et à renforcer la coopération en matière d'activités humanitaires. Nous appelons également la communauté internationale à appuyer cette initiative.

Nous sommes confrontés à d'autres questions cruciales dans nos efforts pour renforcer la coordination de l'aide humanitaire. L'utilisation efficace d'équipements militaires représente, par exemple, un défi et nous saluons donc les résultats de l'étude mandatée par le BCAH.

Avant de terminer, je voudrais souligner l'importance qu'il y a à assurer une transition sans heurt des secours à l'aide au développement. C'est particulièrement vrai dans les pays qui se relèvent d'un conflit où les efforts de consolidation de la paix contribuent à la prévention d'autres conflits en fournissant une assistance à une reconstruction durable parallèlement à une aide humanitaire. La Commission de consolidation de la paix apportera sa contribution au rapport du Secrétaire général sur le relèvement rapide et la consolidation de la paix qui doit être publié l'année prochaine. En tant que Président de la Commission et État Membre, le Japon fera de son mieux pour faire avancer les discussions sur la question de la transition.

**M. Tarragô** (Brésil) (*parle en anglais*): L'augmentation du nombre et de l'ampleur des catastrophes naturelles cette année est un motif de tristesse et de préoccupation. Le rapport du Secrétaire général (A/63/84) nous alerte sur les sérieuses et

nouvelles difficultés qui aggravent les souffrances causées par les catastrophes naturelles, tels que les effets du changement climatique et la crise alimentaire mondiale. Bien que ces crises soient ressenties dans le monde entier, leur effet se fait surtout sentir dans les pays en développement.

La résistance et la solidarité extraordinaires dont ont fait preuve les peuples du Myanmar, de la Chine, d'Haïti et de Cuba – pays qui ont été particulièrement meurtris en 2008 – sont dignes d'éloges. Les efforts et le dévouement du Coordinateur des secours d'urgence et du personnel humanitaire participant aux interventions humanitaires d'urgence sont également louables.

Les terribles conséquences des catastrophes naturelles et dues à l'homme ainsi que la persistance de conflits armés dans de nombreuses régions du monde, accentuent la nécessité de renforcer le rôle central de l'ONU dans la coordination de l'aide humanitaire internationale conformément aux mandats de ses organes, institutions, fonds et programmes et en respectant pleinement les principes énoncés dans la résolution 46/182.

En ce qui concerne la question essentielle mais complexe de l'accès aux populations dans le besoin, je voudrais souligner l'importance que le Brésil attache aux principes de non-intervention et de non-indifférence. Ces principes ne s'excluent pas mutuellement; au contraire, ils se renforcent mutuellement lorsque les activités des différents acteurs sont réalisées de façon transparente. L'assistance fournie par les Gouvernements, le système des Nations Unies et les autres partenaires doivent s'additionner au profit des populations qui en ont besoin. Le refus d'accès constitue une violation du droit international humanitaire et, dans de nombreux cas, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés.

Il faudrait faire davantage pour renforcer les capacités nationales et locales, afin non seulement de répondre rapidement et de manière appropriée aux besoins humanitaires, mais également d'améliorer la préparation en prévision des catastrophes et la réduction des risques de catastrophe. La communauté internationale à un rôle à jouer pour aider les pays exposés aux catastrophes à développer ces capacités. Comme chacun sait, le fait d'investir dans la préparation permet de sauver des vies humaines et compense fortement les frais d'intervention.

Les informations faisant état d'une augmentation du nombre d'incidents violents touchant le personnel humanitaire et le personnel des Nations Unies sont aussi un motif de préoccupation. Il y a cinq ans, le 19 août 2003, nous avons tous pleuré la disparition du Représentant spécial du Secrétaire général, Sergio Vieira de Mello, et de cinq autres personnes. De nombreux autres fonctionnaires des Nations Unies et travailleurs humanitaires ont perdu la vie depuis lors. Il est inacceptable que des travailleurs humanitaires continuent d'être délibérément pris pour cible et tués dans l'exercice de leurs fonctions. Nous appelons toutes les parties, en particulier dans les conflits armés, à respecter leurs obligations découlant du droit international en ce qui concerne la sûreté et la sécurité des agents humanitaires ainsi que du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

Le Brésil estime qu'une journée de commémoration devrait être instaurée pour rendre hommage à tous ceux qui ont perdu la vie dans le cadre de leurs fonctions et pour sensibiliser à l'importance de l'aide humanitaire dans le monde. Nous invitons tous les pays à se joindre à nous dans cette entreprise.

Le Brésil est pleinement engagé dans les efforts internationaux d'assistance aux pays frappés par des urgences humanitaires. Le Gouvernement brésilien a régulièrement augmenté son aide, en particulier dans le domaine alimentaire. La création d'un groupe de travail interministériel en 2006 pour orienter nos efforts à cet égard, a été efficace pour garantir une plus grande prévisibilité et une meilleure coordination.

Nos activités humanitaires ont sensiblement augmenté depuis lors. En 2007 et en 2008, le Gouvernement brésilien a fourni une aide à environ 20 pays pour chacune de ces années, pour la plupart en Amérique latine, aux Caraïbes et en Afrique, au moyen d'une contribution annuelle de 15 millions de dollars. Bien que l'essentiel de cette aide ait été fourni dans le cadre d'arrangements bilatéraux, nous avons également augmenté nos contributions au système des Nations Unies, notamment au Programme alimentaire mondial, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Il est encourageant de constater que le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, qui a reçu l'appui de plus de 80 pays, est devenu un outil important dans le traitement des situations humanitaires d'urgence.

Nous accordons un intérêt particulier à la mise au point par le Programme alimentaire mondial de nouveaux outils tels que le projet pilote « Achats pour le progrès ». Au Brésil, une approche à deux volets est mise en œuvre actuellement dans le cadre d'une politique d'achat de produits agricoles à des fins d'assistance. Cette politique bénéficie à de petits exploitants agricoles au Brésil et dans les pays sinistrés et permet ainsi de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale tout en répondant aux besoins d'urgence de la communauté bénéficiaire.

Mon pays est très préoccupé par la situation humanitaire en Palestine. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour y remédier. Le Brésil a fait des annonces de contribution à la Conférence de Stockholm en 2006 et à la conférence des donateurs qui s'est tenue à Paris en décembre 2007. Nous avons également l'intention de fournir une coopération technique pour l'élaboration de politiques publiques en matière de sécurité alimentaire et dans les domaines de la santé, des sports et des élections. En 2007, le Brésil a reçu un groupe de 117 réfugiés palestiniens.

Enfin, nous avons constaté une intensification du rôle des arrangements régionaux dans l'aide aux pays sinistrés. L'Agence régionale de secours en cas de catastrophe des Caraïbes en est un exemple réussi. Habituellement, les pays voisins sont les mieux placés pour aider et comprendre les besoins des pays et des populations sinistrés. Mon pays est disposé à discuter des moyens de renforcer la coordination de l'aide humanitaire dans notre région. Dans ce contexte, nous souhaitons remercier le Mexique d'avoir accueilli en septembre la première Réunion régionale sur le renforcement des partenariats humanitaires internationaux. Nous sommes heureux d'assurer le suivi de cette manifestation couronnée de succès en organisant la seconde réunion au Brésil en mai 2009, date à laquelle nous accueillerons tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

**M<sup>me</sup> Graham** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): L'année dernière, la communauté internationale a eu à faire face à un nombre croissant d'urgences humanitaires. Ces situations d'urgence ont des effets dévastateurs sur les nations et les communautés, menaçant la croissance économique et compromettant le développement, notamment la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le

renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (A/63/81). Ce rapport met en lumière le fait que, si nous ne nous attaquons pas aux causes profondes des problèmes et si nous n'associons pas mieux les efforts de développement et l'action humanitaire, les progrès que nous avons accomplis vers la réalisation des OMD risquent d'être amoindris.

Il nous incombe de veiller à prévenir les crises humanitaires et à y remédier. Outre les catastrophes liées au climat et les situations de conflit qui nous ont touchés, la crise alimentaire et financière mondiale de cette année a affecté et continuera à affecter plus que de raison les plus pauvres parmi les pauvres.

Notre propre région de l'Asie et du Pacifique n'est pas à l'abri de ces difficultés. Une forte vulnérabilité et de graves catastrophes naturelles se sont traduites par de lourdes pertes en vies humaines et des dommages économiques. Nous avons eu le plaisir de participer à la mise en œuvre de l'approche intersectorielle au niveau de la région Pacifique afin d'améliorer la capacité, la prévisibilité et les moyens d'intervention en cas de catastrophe. En période de crise humanitaire, des opérations de secours immédiat doivent être entreprises, mais les efforts de développement, comme la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux effets des changements climatiques, une attention accrue aux moyens d'assurer une sécurité alimentaire plus efficace à long terme, l'établissement de filets de sécurité sociale et de cadres économiques et juridiques solides, font partie intégrante de la solution, de même que des partenariats plus efficaces.

S'agissant maintenant du rapport du Secrétaire général sur le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (A/63/348), nous nous félicitons de l'évaluation positive qui a été faite. Pourtant, nous pensons qu'il existe encore des possibilités d'amélioration en ce qui concerne la qualité, l'efficacité, le respect des délais et la responsabilité. La mise en œuvre des recommandations exigera une action concertée et coordonnée, et nous attendons avec intérêt de prendre connaissance de la réaction de l'administration à l'évaluation du Fonds central à la fin de cette semaine.

Conformément aux principes régissant les bonnes pratiques dans l'action humanitaire, la Nouvelle-Zélande continuera de fournir des contributions prévisibles sans affectation spécifique au Fonds et aux

institutions multilatérales avec lesquelles nous collaborons, ce qui permettra à ces dernières de planifier leur action et de travailler efficacement sur la base des priorités stratégiques convenues.

La Nouvelle-Zélande appuie le rôle clef que joue l'ONU en orientant et en coordonnant l'action humanitaire internationale, en particulier le rôle du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Par ailleurs, nous estimons que la participation de la société civile est un élément critique des efforts de règlement et de réforme. Les activités de développement et humanitaires réalisées par les communautés locales, les organisations non gouvernementales, le Mouvement de la Croix-Rouge et le secteur privé sont essentielles, et ces entités doivent être reconnues comme des partenaires égaux et complémentaires des mécanismes d'aide humanitaire de l'ONU. La politique humanitaire doit être conçue, planifiée, programmée et financée d'une manière qui appuie et encourage les activités visées.

La Nouvelle-Zélande félicite tous les travailleurs humanitaires qui risquent leur vie pour apporter une aide à ceux qui en ont le plus besoin. Nous demeurons profondément préoccupés par l'augmentation des attaques délibérées dont les travailleurs humanitaires sont la cible et nous invitons instamment toutes les parties à un conflit à respecter la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé et son Protocole facultatif. La Nouvelle-Zélande continuera de plaider en faveur de la préservation de l'espace humanitaire et de la sûreté et de la sécurité de tous les travailleurs humanitaires.

Dans toutes les situations où une aide humanitaire est fournie, l'objectif ultime est de préserver la vie humaine, d'atténuer les souffrances et d'apporter un sentiment de bien-être et de dignité. Ces objectifs justifient notre action collective.

**M. McMahan** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis continuent d'être favorables à une réponse internationale plus forte et plus efficace aux crises humanitaires, et nous nous félicitons de l'occasion qui nous est offerte de formuler des observations sur les efforts déployés pour mieux coordonner les secours d'urgence fournis par l'ONU.

L'accès des travailleurs humanitaires aux communautés qui ont besoin d'eux continue de constituer l'une des principales entraves à la rapidité et à la qualité des interventions humanitaires. Pour que la communauté humanitaire puisse fournir le niveau

d'aide requis à mesure qu'une crise se déroule, il faut surtout que l'accès humanitaire soit durable et sûr, et que l'on dispose des capacités logistiques suffisantes pour satisfaire aux besoins évalués. Même si l'on améliore les capacités de réaction de la communauté humanitaire, l'aide n'est pas toujours fournie en temps voulu en raison des restrictions d'accès. Les organismes humanitaires ne peuvent venir en aide aux personnes qu'elles ne peuvent atteindre. La communauté internationale attend de l'ONU qu'elle assume un rôle directeur en plaidant en faveur d'un accès humanitaire sans entrave aux populations vulnérables.

Les attaques délibérées contre les travailleurs humanitaires, notamment le personnel local et leur famille, demeurent un obstacle de taille à l'acheminement d'une aide vitale dans de nombreuses crises et nous devons tous collaborer pour garantir la sécurité et la sûreté des travailleurs humanitaires ainsi que des civils. Il est essentiel, si l'on veut améliorer l'efficacité et la coordination de l'aide humanitaire, que tous les États renouvellent leur engagement de protéger les travailleurs humanitaires.

Les conflits civils prolongés continuent d'être à l'origine des cas les plus importants de déplacement forcé et nous rappellent, de façon tragique, que les civils sont parfois la cible délibérée d'attaques. L'année dernière, 1 million ou plus de déplacés sont rentrés dans leurs foyers en Afrique. Pourtant, au cours de la même année, selon des chiffres estimatifs récents, on a compté en Afrique 1,6 million de nouvelles personnes déplacées. Les États-Unis invitent les États Membres à protéger ceux dont la vie ou la liberté sont menacées par un conflit civil et à appuyer les efforts concertés déployés par les organisations humanitaires disposant de mandats de protection et des compétences voulues en la matière.

L'une des priorités des États-Unis en matière d'aide humanitaire est la protection des femmes et des enfants contre la violence sexiste. Nous estimons que des mesures visant à prévenir et combattre la violence sexiste devraient être prises dès l'apparition de toute situation d'urgence. Les États-Unis encouragent vivement tous les acteurs humanitaires à intégrer des programmes de lutte contre la violence sexiste dans leurs activités humanitaires. Cette approche devrait être multisectorielle et viser à combiner les activités de protection, les services fournis à la collectivité, les soins de santé de base et les services d'orientation avec les opérations d'aide humanitaire.

Cette année, l'établissement de canaux de communication efficaces et de chaînes de responsabilité clairement définies a été l'une des priorités des donateurs dans le domaine de la réforme de l'aide humanitaire, ce qui a contribué à renforcer le rôle directeur de l'ONU et à améliorer sa réactivité en cas d'urgence humanitaire. Nous continuons également à souligner l'importance de la participation des organisations non gouvernementales à tous les niveaux de la coordination, y compris l'approche groupée. Les États-Unis se félicitent des progrès réalisés avec cette approche et invitent instamment l'ONU à poursuivre ses efforts pour intégrer pleinement et rendre opérationnelle l'action entreprise dans le cadre de cette approche sur le terrain.

Les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les organisations humanitaires sont de plus en plus conscients de la nécessité d'améliorer la fourniture de secours d'urgence immédiats et coordonnés aux populations vulnérables qui ont des besoins humanitaires urgents. La création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires est un pas en avant positif mais, tout en nous en félicitant, nous devrions également signaler les mécanismes bilatéraux et régionaux importants qui existent déjà pour fournir une aide humanitaire. Étant donné l'ampleur des besoins et des efforts en cours, aucun mécanisme ne devrait être privilégié par rapport à d'autres systèmes de financement. Dans cet environnement complexe, il faut faire appel à divers types de mécanismes de financement et d'interventions.

Je souhaite réaffirmer l'attachement très ferme des États-Unis à des réponses neutres, impartiales, indépendantes et solides aux besoins humanitaires dans le monde entier. Nous soutenons l'observation des grands principes humanitaires, tels qu'énoncés dans l'Initiative sur les pratiques à recommander aux donateurs de l'action humanitaire, ainsi que les récents efforts pour renforcer les évaluations fondées sur les besoins, améliorer la coordination entre donateurs au niveau central et sur le terrain, étudier les bonnes pratiques et mesurer les résultats. Les États-Unis appellent les États Membres à soutenir les réformes de la gestion de l'ONU visant à mettre en place des systèmes solides d'évaluation des besoins et de mesure des résultats.

Étant donné la complexité des programmes d'aide, l'espace humanitaire et le maintien de l'impartialité de la distribution de l'aide revêtent une

importance cruciale. Les États-Unis appuient les Directives d'Oslo sur l'utilisation des ressources militaires et de protection civile étrangères dans le cadre des opérations de secours en cas de catastrophe, et estiment que le rôle de premier plan des organisations civiles dans la mise en œuvre de l'aide humanitaire, en particulier dans les zones touchées par des conflits, est essentiel pour l'acheminement de l'aide humanitaire et pour la défense des principes humanitaires de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Pour terminer, nous adressons nos remerciements au Bureau de la coordination des affaires humanitaires et aux institutions des Nations Unies, ainsi qu'aux États Membres, pour leurs efforts constants en vue d'améliorer la rapidité et l'efficacité de nos interventions humanitaires.

**M. Heller** (Mexique) (*parle en espagnol*) :  
Devant l'impact négatif du changement climatique, le Mexique estime nécessaire de redoubler d'efforts pour réduire les pertes humaines et matérielles provoquées par les séismes et les phénomènes météorologiques extrêmes. Cette année a commencé avec le tremblement de terre au Kirghizistan et depuis, plus de 40 pays à travers le monde ont été touchés par des catastrophes qui s'ajoutent aux ravages causés par les cyclones Hanna, Gustav, Ike, Kyle et Omar ainsi que par les typhons qui ont frappé la région asiatique.

Le Mexique réaffirme sa solidarité avec les victimes de ces événements et souligne à quel point il est important que la communauté internationale continue à progresser vers l'intégration d'une véritable culture de prévention des catastrophes. Fort de cette conviction, le Mexique considère que le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 est une avancée décisive dans cette voie, car il offre des orientations spécifiques sur la manière d'aborder les différents niveaux de gestion des risques. En particulier, l'action prioritaire n° 5 de ce Cadre comprend une liste d'actions de base pour renforcer les mesures préventives, comme par exemple la réalisation d'études et de cartes montrant les niveaux de risque, la mise en place de systèmes d'alerte précoce ou la sensibilisation du public.

Le Mexique estime qu'il est temps d'envisager et de traiter les conséquences des catastrophes naturelles et du changement climatique de façon globale, en tirant parti des avantages et des possibilités offerts par les actions prévues pour s'adapter au changement climatique et réduire le risque de catastrophes.

Le Mexique est convaincu que la diversité actuellement offerte par le milieu humanitaire témoigne du degré de maturité atteint par la communauté internationale dans son approche de la gestion des catastrophes. Pour promouvoir durablement l'atout que représente cette diversité au profit de nos populations, et en particulier de celles qui sont touchées par des catastrophes, il faut disposer des outils nécessaires à une bonne coordination des actions entreprises. Le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire exige un engagement à participer activement au dialogue politique à tous les niveaux, au renforcement des capacités institutionnelles et humaines et à la mise à disposition de ressources financières.

Aujourd'hui, nous pouvons nous appuyer sur le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et en particulier sur des mécanismes spécifiques d'intervention d'urgence, tels que les groupes d'experts de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe. Une coordination appropriée suppose également que l'on dispose d'outils financiers adaptés aux exigences contemporaines. Dans ce cadre, la création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires permet de réagir aux situations d'urgence de manière prévisible, transparente et, plus important encore, opportune et immédiate. Le Mexique a appuyé la création de ce Fonds et a augmenté sa contribution d'année en année. Notre contribution pour 2008 s'élève à 100 000 dollars, et elle sera de 150 000 dollars en 2009.

Il importe également de posséder des outils facilitant la demande et la réception de l'aide humanitaire. Le Mexique estime qu'il est important de disposer de règles communes à cette fin et, à cet égard, que notre Organisation a un grand rôle à jouer dans l'assistance technique aux États. Le Mexique a souligné à maintes reprises la nécessité d'éviter les doubles emplois et le gaspillage de ressources dans des tâches déjà assurées par les mécanismes existants. Dans ce contexte, nous encourageons une coordination de l'aide humanitaire axée sur la synergie entre les mécanismes existants aux niveaux international, régional, sous-régional et national. Dans cette optique, le Mexique, en sa qualité de Secrétaire *pro tempore* du Groupe de Rio, appuiera la création et l'enregistrement de dispositifs nationaux d'intervention en cas de catastrophe, donnant un élan politique aux

engagements qui figurent dans le Cadre d'action de Hyogo.

Notre pays note avec préoccupation que des interprétations de l'aide humanitaire restrictives et sans rapport avec les questions humanitaires affaiblissent le droit des victimes à bénéficier d'une telle aide. Dans les situations d'urgence, les États sont appelés à évaluer les limites des capacités nationales et à exercer la prérogative qui est la leur de solliciter une aide, et à recevoir cette aide dans des conditions et selon des modalités appropriées. Cela ne fait aucun doute. Quiconque fait, dans ces conditions, une lecture de l'aide humanitaire qui place la souveraineté avant les besoins des victimes sape les fondements de l'aide et met en danger la vie, la dignité et la santé de la population concernée.

Approfondir le dialogue pour améliorer la réponse humanitaire en cas de catastrophe est dans l'intérêt de toute la communauté. C'est pourquoi, le Mexique a organisé conjointement avec le Canada et le BCAH la première réunion régionale d'Amérique latine et des Caraïbes sur les mécanismes internationaux d'aide humanitaire, qui s'est tenue à Mexico les 10 et 11 septembre 2008 et dont l'objectif était d'échanger des informations et des données d'expérience sur le sujet, ainsi que d'étudier les moyens d'améliorer la coopération entre les États et l'ONU. À cet égard, le Mexique salue l'initiative du Brésil de reconduire cet exercice, dont la région toute entière, sans doute, bénéficiera.

Enfin, le Mexique souligne sa volonté résolue de soutenir les efforts de l'ONU et des membres du Comité permanent interorganisations pour améliorer la coordination de l'aide humanitaire, et réitère son appui aux travaux du BCAH et du Secrétaire général adjoint John Holmes.

**M. Al-Salem** (Koweït) (*parle en arabe*) : Je suis heureux de participer au débat sur un point important de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale ». Nous partageons la profonde préoccupation, exprimée par le Secrétaire général dans son rapport (A/63/277), devant l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles signalées au cours de l'année dernière par rapport aux années précédentes. Ces catastrophes ont tué et blessé des milliers de personnes

et causé des pertes économiques s'élevant à plus de 75 milliards de dollars.

L'État du Koweït est parmi les premiers États à offrir toutes formes d'aide humanitaire aux personnes frappées par des catastrophes naturelles et à contribuer à atténuer leurs souffrances, en particulier dans les pays en développement.

Fort de son sens des responsabilités et fermement convaincu qu'une réponse rapide est nécessaire, le Koweït fournit cette assistance directement et par voie bilatérale. Au cours des trois dernières années, le Koweït a fourni plus de 700 millions de dollars d'aide financière aux nombreux pays et régions touchés sur tous les continents, sans distinction. L'aide que mon pays fournit est en chiffres nets; les frais de transport, d'envoi, de gestion ou de manutention n'étant pas déduits.

À cet égard, je tiens à signaler que le Koweït contribue au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires depuis sa création et qu'il entend bien continuer à le faire chaque année. Depuis sa création, le Fonds a répondu promptement à toutes les situations d'urgence en fournissant une aide financière immédiate et neutre.

Tout en saluant l'action du Fonds, nous demandons aux membres de la communauté internationale d'accroître leurs contributions au Fonds, afin qu'il puisse toujours atteindre l'objectif annuel de 500 millions de dollars fixé par l'Assemblée générale.

Le Koweït salue le rôle remarquable que le système des Nations Unies a joué ces dernières années, par l'intermédiaire de ses différentes institutions spécialisées, et ses divers programmes et bureaux, pour ce qui est de répondre aux urgences et de faciliter le transport, l'envoi et la distribution de l'aide humanitaire d'urgence. Nous apprécions également beaucoup les efforts et les sacrifices consentis pour tous ceux qui travaillent dans le domaine de l'aide humanitaire. Le Koweït exprime sa préoccupation face aux menaces explicites dont les travailleurs humanitaires font l'objet dans les zones touchées par des catastrophes naturelles ou des conflits.

Mon pays appelle tous les pays qui accueillent des travailleurs humanitaires à ne ménager aucun effort pour garantir leur sécurité. Nous soutenons aussi l'appel lancé par le Secrétaire général qui a prié instamment tous ceux qui participent à des interventions humanitaires lors de situations d'urgence

ou de catastrophes naturelles de renforcer le respect des principes humanitaires indispensables à l'action humanitaire, à savoir la neutralité, l'impartialité et l'indépendance.

Il nous incombe à tous de faire en sorte que la communauté internationale respecte les engagements qu'elle a pris pour épargner toute souffrance au peuple palestinien. À cet égard, je tiens à saluer la rapidité avec laquelle l'ONU, ses institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales ont mobilisé une aide d'urgence pour répondre aux besoins élémentaires ainsi qu'aux besoins économiques et de développement des Palestiniens.

Sur ce point, je voudrais signaler que le Koweït n'a cessé de fournir une assistance à la population palestinienne sous diverses formes, que ce soit directement par l'octroi d'une aide à l'Autorité palestinienne ou par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Dans le même ordre d'idées, nous avons lu avec grand intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien. Sur la base de ce rapport, le Koweït demande qu'Israël cesse toutes ses pratiques inhumaines contre le peuple palestinien et insiste sur la nécessité de lever rapidement les dures restrictions imposées au transport transfrontalier et à la circulation des personnes à pied à Gaza et en Cisjordanie. En outre, toutes les activités d'implantation doivent cesser et la construction du mur de séparation doit être arrêtée, car ces pratiques ont entraîné une profonde détérioration de l'économie et ont entravé l'acheminement de l'aide humanitaire internationale ainsi que la fourniture des matériaux de base indispensables au développement.

Le Koweït adresse ses sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la République du Yémen, pays frère, où de nombreuses personnes ont été tuées ou blessées et des milliers d'autres déplacées et où les infrastructures ont été lourdement endommagées à la suite des fortes pluies et des inondations qui ont eu lieu récemment dans l'est de ce pays.

Tout en appelant les membres de l'Assemblée générale à parrainer et à appuyer le projet de résolution sur la fourniture d'une assistance économique spéciale à la République du Yémen, nous réaffirmons également que nous continuerons à fournir diverses formes d'aide et d'assistance pour atténuer les souffrances du peuple frère du Yémen.

En conclusion, je tiens à préciser que le Koweït continuera de contribuer, au plan bilatéral et par l'intermédiaire des institutions spécialisées des Nations Unies, aux efforts visant à atténuer les effets des catastrophes naturelles et à faire face aux défis et aux crises mondiales qui entravent la réalisation des objectifs de développement.

Le Koweït continuera également de fournir une aide aux efforts de reconstruction par l'intermédiaire de ses institutions officielles et non officielles de développement, comme le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe, et d'autres associations et organisations caritatives koweïtiennes privées, parce que nous continuons d'aspirer à l'avènement d'un monde où chacun vivra dans la paix, la stabilité et la prospérité.

**M<sup>me</sup> Davies** (Australie) (*parle en anglais*) : Les événements survenus l'année dernière ont démontré le rôle crucial de l'aide humanitaire internationale. La hausse des prix des denrées alimentaires a aggravé les situations d'urgence existantes et a contribué à un brusque accroissement de l'insécurité alimentaire dans de nombreuses régions du monde. Les millions de personnes qui vivent dans des pays touchés par des situations d'urgence complexes sont restées tributaires de l'aide internationale pour satisfaire leurs besoins élémentaires. Les phénomènes naturels, et en particulier les phénomènes climatiques, ont eu des conséquences dévastatrices au Myanmar, en Afrique australe, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Malheureusement, il faut s'attendre à ce que la demande d'aide humanitaire continue d'augmenter dans les années à venir. Des investissements dans des mécanismes de réduction des risques de catastrophes et de préparation en cas de catastrophe et le renforcement des dispositifs de coordination seront indispensables pour que la communauté internationale puisse faire face aux défis humanitaires à venir.

L'Australie reconnaît qu'il faut davantage se concentrer sur la réduction des risques de catastrophes, y compris les mesures de prévention, d'atténuation et de préparation. Nous ne pourrions certes pas empêcher les cyclones, les sécheresses et les tremblements de terre, mais la planification et la préparation peuvent permettre de minimiser les effets des phénomènes naturels sur les groupes de population vulnérables.

La réduction des risques de catastrophes doit être intégrée à l'action humanitaire et aux opérations de relèvement rapide pour améliorer la résilience et le

degré de préparation des communautés. Nous appuyons les efforts de la communauté internationale pour faire fond sur les connaissances existantes et l'élan actuel en matière de réduction des risques de catastrophes, en particulier grâce au Cadre d'action de Hyogo, de manière à pouvoir ainsi faire face aux défis que posent les changements climatiques.

L'Australie apprécie l'action de l'ONU pour ce qui est de promouvoir des interventions internationales coordonnées, efficaces et responsables en cas d'urgences humanitaires. Nous saluons le rôle central en matière de secours humanitaires que jouent le Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, ainsi que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les organismes opérationnels des Nations Unies.

Nous nous félicitons des efforts considérables qui ont été déployés pour renforcer les systèmes d'évaluation des besoins et de planification, d'acheminement et de suivi de l'assistance humanitaire. Il reste encore beaucoup à faire, mais nous pouvons nous appuyer sur une base solide pour nos travaux futurs.

Nous appuyons en particulier le rôle joué par le Coordonnateur des opérations humanitaires pour ce qui est de coordonner de manière stratégique les actions internationales menées au nom de l'ONU, en coopération étroite avec les autorités nationales. Nous encourageons le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à établir un réseau élargi de coordonnateurs des opérations humanitaires prêts à être déployés et possédant le haut niveau de compétences requis pour ces fonctions difficiles. Il faut aussi investir davantage dans l'amélioration des compétences en matière de gestion des secours humanitaires et des catastrophes de tous les coordonnateurs résidents de l'ONU, puisque ces derniers peuvent être appelés à assumer les fonctions de coordonnateur des opérations humanitaires en réaction à une crise.

La valeur du principe de la responsabilité sectorielle dans le domaine humanitaire a été clairement démontrée dans un certain nombre de situations d'urgence au cours des 12 derniers mois. L'approche intersectorielle a permis d'améliorer la coordination, la hiérarchisation des priorités et les partenariats dans des domaines thématiques clefs. Bien que cette approche puisse être encore améliorée, notamment en veillant à ce que les secteurs soient

toujours plus responsables à l'égard des gouvernements nationaux, des bénéficiaires et des autres parties prenantes, les avantages d'une meilleure coordination sont évidents.

Nous savons que les femmes et les hommes, les garçons et les filles, ne sont pas touchés de la même manière par les conflits et les catastrophes naturelles. Il est impératif d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans tous les aspects de la conception, de la planification et de la mise en œuvre des activités humanitaires. Nous insistons sur l'importance que revêtent des mesures intégrées, en tant que composantes de l'action humanitaire, pour faire reculer la violence sexiste. Nous devons sensibiliser davantage les soldats de la paix et le personnel humanitaire aux besoins de protection des femmes et des enfants et accroître leur capacité d'y répondre.

L'Australie plaide en faveur de la mise en œuvre intégrale de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, qui, outre la protection des femmes, prévoit que ces dernières doivent participer pleinement et activement aux processus de paix et à la consolidation de la paix. Nous demandons également qu'une attention particulière soit accordée aux mesures visant à garantir l'accès des femmes aux services de santé procréative dans les situations d'urgence.

L'Australie est profondément préoccupée par l'augmentation du nombre des attaques violentes perpétrées contre le personnel humanitaire. Ces attaques ont non seulement des répercussions sur les travailleurs humanitaires et leur famille, mais elles ont également conduit à la suspension d'un certain nombre de programmes humanitaires, empêchant ainsi l'aide de parvenir à ceux qui en ont le plus besoin. Cette tendance inquiétante doit être inversée.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour dire une fois encore que l'Australie est déterminée à appuyer le rôle crucial joué par l'ONU dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes et de la mise en place d'une capacité d'intervention humanitaire internationale plus efficace.

**M. Punkrasin** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Chaque fois que nous voyons des images des souffrances humaines résultant de catastrophes naturelles au bureau ou chez nous, c'est l'humanité commune à chacun d'entre nous qui est touchée. Lorsque nous nous trouvons face à la souffrance

humaine, nous savons que nous ne pouvons pas détourner les yeux.

Jusqu'à présent, la communauté internationale a réagi avec générosité et efficacité à de nombreuses catastrophes naturelles, mais nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. Le besoin urgent d'action de la part de la communauté internationale n'a jamais été aussi grand. Le rapport du Secrétaire général sur la question (A/63/81) nous apprend que depuis 1987 le nombre des catastrophes liées au climat a augmenté de près de 90 %, et les risques géologiques de près de 40 %. Les facteurs déterminants des catastrophes naturelles au cours de la période considérée ont été la fréquence et la gravité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes, associés pour la plupart aux changements climatiques. Il est inquiétant de constater que 9 catastrophes naturelles sur 10 sont imputables au climat.

La communauté internationale doit prendre conscience de l'urgence de la situation et réagir immédiatement aux menaces qui se profilent. À cette fin, la Thaïlande est convaincue qu'il est nécessaire de mettre en place des équipes de direction aux niveaux national, régional et international.

Tout d'abord, une équipe de direction nationale est indispensable pour mener à bien toute intervention humanitaire. Un bon exemple a été donné à cet égard par les équipes nationales de direction dans les pays frappés par le tsunami qui s'est produit dans l'océan Indien en 2004. Comme cela est reconnu dans le rapport du Secrétaire général (A/63/84), des progrès sont désormais manifestes dans toute la région touchée.

En Thaïlande, le Gouvernement a déployé de sérieux efforts, non seulement pour reconstruire les structures endommagées, mais également pour veiller à ce que ces structures soient reconstruites plus solidement. L'appui apporté aux communautés locales et la participation de ces dernières se sont révélés indispensables pour tenter de sensibiliser davantage le public aux catastrophes naturelles et mettre en place des moyens de prévention et d'intervention mieux adaptés à chaque localité particulière.

Des réformes administratives et juridiques ont également été menées pour garantir une plus grande efficacité et une meilleure coordination à l'échelle du système. La plus importante de ces réformes a été la promulgation de la nouvelle loi sur la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes en novembre 2007 qui doit servir de cadre général au système de

gestion des catastrophes naturelles en Thaïlande. Nous avons collaboré étroitement avec les institutions des Nations Unies et le secteur privé dans un esprit de partenariat pour mettre en commun les compétences, les enseignements tirés et les ressources dans le cadre d'une action conjointe en vue de renforcer les moyens de réduction des risques, de catastrophes, de préparation en prévision des catastrophes et d'intervention en cas de catastrophe aux niveaux national et local.

Tournée vers l'avenir, la Thaïlande est disposée à continuer à faire part de son expérience et à œuvrer avec les pays intéressés dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes, de la préparation en prévision des catastrophes et de l'intervention en cas de catastrophe, et à réaliser les objectifs fixés dans le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes.

En deuxième lieu, il est nécessaire de mettre en place une équipe de direction régionale en complément de l'équipe nationale. Lorsque les capacités nationales se sont révélées insuffisantes pour faire face à une situation d'urgence humanitaire provoquée par une catastrophe naturelle, les pays de la région peuvent fournir l'aide d'urgence nécessaire pour renforcer l'action nationale grâce aux avantages comparatifs qu'ils offrent, notamment leur proximité géographique et les liens de confiance qu'ils entretiennent avec les pays touchés.

Le meilleur exemple de direction régionale a été donné lorsque le cyclone Nargis a frappé le Myanmar en mai 2008. Chacun des pays de la région a réagi rapidement et généreusement pour venir en aide aux populations touchées du Myanmar. La première cargaison de secours d'urgence en provenance de Thaïlande est notamment parvenue au Myanmar dans les 72 heures après que le passage du cyclone. Un flux constant d'articles de secours fournis par le Gouvernement et le peuple thaïlandais est ensuite parvenu par voie aérienne et terrestre aux populations touchées au Myanmar. Des équipes médicales ont également été envoyées de la Thaïlande vers les zones les plus durement touchées du delta de l'Ayeyarwady pour travailler avec les équipes médicales du Myanmar et d'autres pays de la région.

La Thaïlande a également mis l'aéroport international de Don Mueang à disposition comme centre à partir duquel l'équipement et l'aide

humanitaires fournis par la communauté internationale pouvaient être acheminés vers le Myanmar de manière méthodique et systématique. Entre le 24 mai et le 22 août 2008, environ 4 000 tonnes de matériel humanitaire en 232 vols au total ont emprunté le pont aérien reliant Bangkok à Yangon.

Le cyclone Nargis a également dynamisé l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) l'incitant à assumer un rôle de chef de file et à servir de canal diplomatique à travers lequel la communauté internationale, par le biais de l'ONU, pourrait travailler en partenariat avec le Myanmar. Le groupe d'intervention humanitaire de l'ASEAN pour les victimes du cyclone Nargis et la création du Groupe clef tripartite – composé du Myanmar, de l'ASEAN et de l'ONU – ont contribué à la bonne coordination de l'assistance humanitaire et des plans conjoints de relèvement et de préparation à long terme.

L'ASEAN ne peut toutefois pas se reposer sur ses lauriers. C'est pourquoi la Thaïlande, qui en assure la présidence, a attaché de l'importance au renforcement des dispositifs régionaux de réduction des risques de catastrophes, d'atténuation des effets des catastrophes et de préparation en prévision des catastrophes ainsi que des moyens d'intervention en cas de catastrophe. Nous voulons nous assurer que lorsque la prochaine catastrophe naturelle majeure frappera notre région, l'ASEAN aura mis en place des mécanismes d'enclenchement efficaces permettant de mobiliser rapidement et systématiquement toutes les capacités de coordination et d'assistance de la région. Nous envisagerions des moyens d'intégrer les ressources militaires dans les arrangements relatifs aux forces en attente et les procédures opérationnelles permanentes de l'ASEAN afin que ces ressources cruciales puissent être mobilisées en cas de catastrophe.

Nous étudierions également des moyens permettant la mise en place préalable de stocks régionaux et de centres de distribution pour les articles de secours. Dans ce cas, la région pourrait faire fond sur l'expérience tirée de l'utilisation de l'aéroport international de Don Mueang à Bangkok comme base de départ pour l'acheminement des secours humanitaires après le cyclone Nargis. L'ASEAN est disposée à faire part de son expérience et des enseignements qu'elle a tirés à cet égard avec les régions et pays intéressés, ainsi qu'avec l'ONU.

Troisièmement, une équipe de direction collective au niveau mondial est indispensable pour renforcer la

direction et la résilience aux niveaux national et régional. La communauté internationale doit se rendre compte que les variations climatiques extrêmes et leurs conséquences risquent de devenir des réalités incontournables désormais. Durant cette seule année, nous avons vu des tempêtes dévastatrices, des inondations, des sécheresses et une désertification sans précédent dans le monde entier, sans parler des nombreux tremblements de terre importants qui ont frappé de nombreuses régions. De nombreuses vies ont été fauchées et des moyens de subsistance détruits du fait de ces catastrophes. De telles catastrophes naturelles pourraient se reproduire dans l'avenir. Nous devons donc être mieux préparés.

À cet égard, la Thaïlande appuie l'appel lancé par le Secrétaire général en vue de la fourniture de ressources suffisantes et prévisibles au niveau mondial pour faire rapidement face aux défis humanitaires actuels. En réponse à cet appel, la Thaïlande a augmenté cette année sa contribution au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. D'autre part, la Thaïlande est convaincue que la communauté internationale devrait accorder davantage d'importance au financement de la réduction des risques de catastrophes et de la préparation aux catastrophes. Une plus grande assistance technique et financière en vue de l'élaboration de programmes dans ce domaine

devrait donc être offerte aux pays en développement situés dans les zones exposées à des catastrophes naturelles. L'ONU devrait aussi travailler en partenariat avec les organisations régionales pour faciliter l'échange mutuel de connaissances et de compétences, et établir des modalités efficaces d'action conjointe en période d'urgence.

Dernier point, et non des moindres, la communauté internationale doit faire preuve de responsabilité collective en s'attaquant à l'une des causes premières de l'augmentation des catastrophes naturelles : les changements climatiques. C'est pourquoi la Thaïlande demande instamment à toutes les parties de faire en sorte que la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir au début du mois prochain, à Poznań, en Pologne, soit couronnée de succès.

Face aux menaces grandissantes posées par l'augmentation des catastrophes naturelles dues aux changements climatiques et aux activités géologiques, nous devons choisir entre l'action et l'inaction; entre une meilleure préparation et l'absence de préparation; entre travailler de concert dans l'unité et travailler séparément et isolément; entre la survie et la disparition. Pour la Thaïlande, le choix est clair. Nous devons agir, nous devons être mieux préparés et nous devons travailler de concert dans l'unité.

*La séance est levée à 13 heures.*